

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
**Agence Nationale pour la Promotion
des Investissements**
« A N A P I »

Investir dans l'Electricité **en République Démocratique du Congo**

CAHIER SECTORIEL



Tous droits réservés
Kinshasa, Février 2016



SIGLES ET ABREVIATIONS

1. AIEA : Agence Internationale de l'Energie Atomique
2. ANAPI : Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
3. B.T : Basse tension
4. ETD : Entités Administratives Décentralisées
5. GWH : Giga Watt Heure
6. HT : Haute tension
7. MT : Moyenne tension
8. MW : Méga Watt
9. PME : Petite et Moyenne Entreprise
10. PMI : Petite et Moyenne Industrie
11. PPP : Partenariat Public Privé
12. SNEL : Société Nationale d'Electricité
13. THT : Très Haute Tension
14. RDC : République Démocratique du Congo

« Le défi et l'urgence du moment consistent dès lors à engager résolument l'Etat et le secteur privé dans un programme ambitieux d'investissements productifs, créateurs de richesses et d'emplois, gages de l'augmentation du revenu par tête d'habitant et de la réduction des inégalités sociales ». Extrait de l'allocution du Chef de l'Etat, Joseph KABILA KABANGE, devant le Parlement réuni en Congrès, Kinshasa, 15 décembre 2014.

SOMMAIRE

Sigles et Abreviations	3
I. Données générales sur la R.D.Congo	5
II. Cadre légal.....	6
III. Etat des lieux	10
IV. Données du marché :	21
• Ressources hydroélectriques	
• Autres ressources renouvelables	
V. Projets d'investissements soumis au financement des investisseurs privés	33
VI. ANAPI : Service de facilitation et de Promotion des Investissements	61
VII. Avantages accordés aux investisseurs par le Code des Investissements	63
VIII. Statistiques des projets agréés au Code des Investissements	64
• Statistiques générales par secteur	
• Statistiques des Investissements Directs Étrangers	
IX. Procédures d'investissement.....	67
• Création d'entreprise	
• Obtention d'agrément au Secrétariat Général du Ministère de l'Énergie	
X. Climat des affaires et des investissements	71
XI. Sécurité et protection des investissements.....	73
XII. Situation macro-économique.....	74
XIII. Contacts.....	79

I. DONNEES GENERALES SUR LA R.D.CONGO



Position géographique : Au cœur de l'Afrique	Taux de croissance du PIB : 7.7% (2015)
Superficie : 2.345.410 Km ² (37 km de côte atlantique)	Taux de croissance du P.I.B par habitant : 5,4 % (2015)
Frontières : 9.165 Km (avec 9 pays voisins)	Potentialité hydroélectrique : 100.000 MW
Provinces : 26 (Kinshasa, la capitale y comprise)	Taux d'électrification : 9%
Forêt : 128.004.196 ha	Puissance installée : 2.516 MW
Fleuve Congo : 4.500 km de longueur	Puissance disponible : 1343 MW
PIB/Habitant : 524,2 USD 1	89 Centrales électriques sur 217 sites identifiés
Taux d'inflation : 0,815% (fin décembre 2015)	
PIB (à prix courants) : 37,39 milliards d'USD (en 2015)	
Monnaie nationale : Franc congolais	
Devise utilisée dans les transactions : USD	
Taux directeur de la banque Centrale : 2%	
Coefficient de réserve obligatoire : 8%	
Taux de change : IFC = 930 FC moyenne (2015)	

II. CADRE LEGAL

1. Le secteur de l'électricité en République Démocratique du Congo est réglementé par la Loi n°14/011 du 17 juin 2014.

A cet effet, ladite Loi vise notamment :

- La libéralisation effective du secteur de l'électricité ;
- La promotion et le développement harmonieux de l'offre de l'électricité en milieu urbain, périurbain et rural ;
- La couverture en besoin d'électricité de toutes les catégories par les fournitures de qualité et dans le respect des normes de sécurité et environnementales ;
- La création du cadre institutionnelle et des conditions économiques permettant la réalisation, la sécurisation et la rentabilisation des investissements dans le secteur de l'électricité ainsi que l'émergence énergétique nationale dans un mode de partenariat public-privé.
- La garantie d'une concurrence loyale entre les opérateurs et les droits des usagers.

La présente Loi s'applique aux activités de production, de transport, de distribution, d'importation, d'exportation et de commercialisation d'énergie électrique réalisées par tout Opérateur.

Elle ne s'applique pas :

- Aux centrales dont la puissance installée est inférieure à 50 Kw et destinée à usage non commerciale ;
- Aux installations de distribution des signaux ou de la parole ;
- Aux installations de recherche scientifique et de sûreté de l'État.

En voici quelques dispositions :

2. L'État organise en partenariat avec les opérateurs concessionnaires du transport, la gestion des réseaux interconnectés de transport par la coordination des opérations de dispatching, d'exploitation, de maintenance, de régulation des flux d'énergie et du développement des réseaux. Les conditions de modalités de fonctionnement de cette gestion sont fixées par accord entre parties.
3. Pour accomplir les missions de service public définies à l'article 4 de la présente loi, les gestionnaires des réseaux publics de transport et de distribution signent avec les producteurs et/ou les clients éligibles les contrats qui ga-

rantissent les droits et obligations des parties. Ces contrats sont transmis à l'autorité de régulation du secteur d'électricité.

4. Tout refus de conclure un contrat d'accès aux réseaux publics est motivé et notifié au demandeur et à l'autorité de régulation du secteur d'électricité. Les critères de refus sont objectifs, non discriminatoires et publiés.
5. Le droit de recours est reconnu au demandeur qui s'estime lésé. Ce recours est administratif avant d'être juridictionnel, le cas échéant.
6. Les règles et les modalités de fixation des tarifs d'électricité au consommateur final, des tarifs d'accès aux réseaux de transport et de distribution ainsi que des tarifs producteurs sont fixés par arrêté interministériel des ministres ayant l'économie nationale et l'électricité dans leurs attributions, sur proposition de régulation du secteur de l'électricité. Elles sont soumises dans le cahier des charges soumis aux opérateurs.
7. Les nouveaux tarifs sont proposés par l'opérateur à l'autorité de régulation du secteur d'électricité qui, après analyse et avis les soumet, dans un délai de quinze jours, aux ministres ayant l'économie et l'électricité dans leurs attributions. A défaut d'un avis contraire dûment motivé, et après ce délai, les tarifs proposés » par l'opérateur sont soumis directement au ministre pour décision.
8. La décision interministérielle est réputée acquise, sauf opposition dûment motivées de l'un des ministres dans un délai de trente jours suivant la réception des propositions de l'autorité de régulation du secteur d'électricité, ou directement de l'opérateur selon le cas. Les tarifs sont publiés au journal officiel par l'autorité de régulation du secteur d'électricité.
9. Les tarifs appliqués aux consommateurs finaux et d'accès aux réseaux de transport ou de distribution ainsi que les tarifs producteurs peuvent faire l'objet de révision en cas de changement important des conditions d'exploitation, ou en raison d'événements modifiant de façon substantielle l'environnement économique, financier ou technique dans lesquels les contrats de concession, les licences ou les autorisations ont été établis.
10. Toute vente d'énergie doit être facturée sur la base de consommation réelle prélevée par des compteurs calibrés et en bon état de fonctionnement. Toute facturation forfaitaire est prohibée.

Les conditions techniques de production, de transport, d'importation, d'exportation, de distribution et de commercialisation de l'électricité ainsi que des prestations des services y afférents sont fixés par arrêté du Ministre.

Ces conditions garantissent la sécurité des personnes et des biens ainsi que le bon fonctionnement de l'ensemble du service public de l'électricité.

11. Sans préjudice des dispositions de l'article 2 de la présente loi, l'exercice des activités dans le secteur de l'électricité est soumis à l'un des régimes juridiques ci-après : la concession, la licence, l'autorisation, la déclaration et la liberté.
12. L'exercice des activités du secteur de l'électricité donne lieu au paiement d'une redevance au profit du pouvoir central, de la province ou de l'entité territoriale décentralisée concernée, selon le cas.
13. Les règles de son assiette, de son taux et de ses modalités de recouvrement sont déterminées conformément aux dispositions de la loi, relative aux finances publiques et à celles fixant la nomenclature respectivement des droits, taxes et redevances du pouvoir central et des impôts, droits, taxes et redevances des provinces et des ETD.
14. Est éligible à la concession, à la licence, à l'autorisation et à la déclaration toute personne physique ou morale de droit congolais qui remplit notamment les conditions suivantes :
 - Avoir une résidence ou un domicile connu en R.D.Congo ;
 - Présenter la preuve de son inscription au Registre de Commerce et de Crédit Mobilier ;
 - Justifier de la capacité technique et financière pour l'exploitation de titre.
15. Les concessions et les licences sont accordées sur la base d'un appel d'offres conforme aux procédures de passation des marchés publics.

Le cahier de charge de cet appel d'offres est élaboré conformément aux critères repris ci-dessous :

En plus des critères spécifiques de chaque type de concession, l'attribution tient compte, notamment :

- Des capacités techniques, économiques et financières du candidat ;
- De la comptabilité avec les principes et missions du Service Public ;
- De la protection de l'environnement ;
- De la sécurité et de la sûreté des réseaux publics d'électricité, des installations et des équipements associés ;
- Du respect de la législation sociale en vigueur.

Ces critères servent à l'élaboration des cahiers des charges.

16. La concession, la licence, l'autorisation ou la déclaration dûment obtenue, en vertu de la présente loi est cessible et transmissible.

La cession est soumise aux conditions ci-après :

- Le cédant doit avoir terminé les travaux sur le site ;
- Le cessionnaire doit remplir les critères d'éligibilité prescrits par la présente loi ;
- Le cédant et le cessionnaire sont tenus, pour la validation de leur cession, de faire une déclaration conjointe auprès de l'autorité compétente, dans le délai de six mois, au plus, à compter de la cession. Toute cession est assujettie à la TVA conformément à la législation en vigueur.

17. Les critères d'octroi des concessions de production portent également sur :

- la nature des sources d'énergie ;
- le choix des sites, l'occupation du sol, l'utilisation du domaine public ;
- l'efficacité énergétique et l'opportunité ;
- la capacité à installer et la capacité nominale du site.

18. Relèvent de la licence :

- la production indépendante de l'énergie électrique de puissance égale ou supérieure à 1.000 kw réalisée en dehors du domaine public ;
- l'importation et l'exportation de l'énergie électrique ;
- la commercialisation de l'énergie électrique.

19. La licence est accordée sur la base des critères ci-après :

- la capacité de l'opérateur candidat à respecter l'intégralité de ses obligations indiquées dans le cahier spécial des charges ;
- les capacités financières et techniques de l'opérateur candidat ;
- l'expérience et l'honorabilité des dirigeants.

20. Relèvent du régime d'autorisation, dans les conditions fixées par voie réglementaire, sur proposition de l'autorité de régulation du secteur d'électricité :

- les installations d'autoproduction en dehors du domaine public d'une puissance installée comprise entre 100kw et 999,99kw
- l'établissement des lignes électriques privées utilisant ou traversant une voie publique ou un point situé à moins de 10, de distance horizontale d'une ligne électrique, de communication ou de télécommunication existant sur le domaine public.

L'autorisation est accordée par la province ou par l'entité territoriale décentralisée.

21. Lorsque la puissance à installer par un auto-producteur, en dehors du domaine public, est comprise entre 51 et 99 KW, celui-ci est tenu de faire une déclaration écrite auprès de l'administration locale en charge d'électricité qui en accuse réception.

La déclaration administrative fait mention des caractéristiques techniques des installations.

Ces installations d'autoproduction sont réalisées conformément aux standards et normes fixés ou recommandés par l'autorité de régulation du secteur de l'électricité et font l'objet d'une certification technique par un expert indépendant.

22. Les installations des centrales dont la puissance est inférieure ou égale à 50 kW ainsi que des lignes électriques privées sont libre lorsque les ouvrages sont entièrement implantés sur une concession foncière privée à condition qu'aucune voie publique ne soit utilisée ou traversée par ces lignes et que les conducteurs ne soient en aucun point situés à moins de 10m de distance horizontale d'une ligne électrique, de communication ou de télécommunication existant sur le domaine public.

III. ETAT DES LIEUX

3.1. Localisation des ressources énergétiques en R.D.C

Les ressources énergétiques disponibles au pays comportent, d'une part, les ressources hydroélectriques et d'autre part, d'autres ressources renouvelables et non renouvelables.

3.1.1. Ressources hydroélectriques

3.1.1.1 Sites identifiés d'exploitation de ressources hydroélectriques

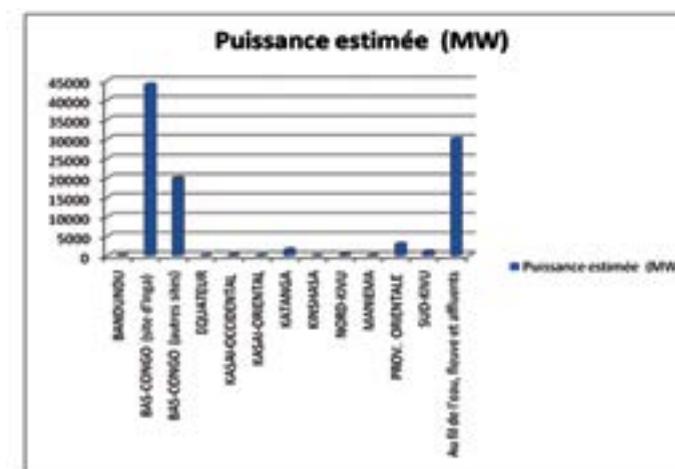
Jadis, 217 sites potentiels de la construction des barrages hydroélectriques étaient identifiés en R.D.Congo dont la répartition provinciale se présentait comme suit :

Tableau n° 1 : Répartition provinciale des sites énergétiques identifiés

Provinces	Nombre de sites	Puissance estimée (MW)
BANDUNDU	10	100
KONGO-CENTRAL (site d'Inga)		44.000
KONGO-CENTRAL (autres sites)	30	20.000
EQUATEUR	11	70
KASAI-OCCIDENTAL	21	210
KASAI-ORIENTAL	21	75
HAUT KATANGA	22	1.600
KINSHASA	0	0
NORD-KIVU	34	300
MANIEMA	13	100
PROV. ORIENTALE	31	3.000
SUD-KIVU	22	1.050
Au fil de l'eau, fleuve et affluents		30.000
TOTAL	217	100.505

Source : Rapport SNEL, Production, Juin 2003 (cité par l'Etat des lieux du secteur Energie 2005, CNE)

Graphique n°1 : Répartition provinciale des sites énergétiques



Source : Elaboré à partir des données du tableau n°1.

Les études récentes menées indiquent que la R.D.Congo dispose de 100.000 MW de potentiel national hydro électrique dont : 10.000 MW propices aux micros, mini et pico-hydroélectricité répartis sur 780 sites situés dans 145 territoires et 76.000 villages.

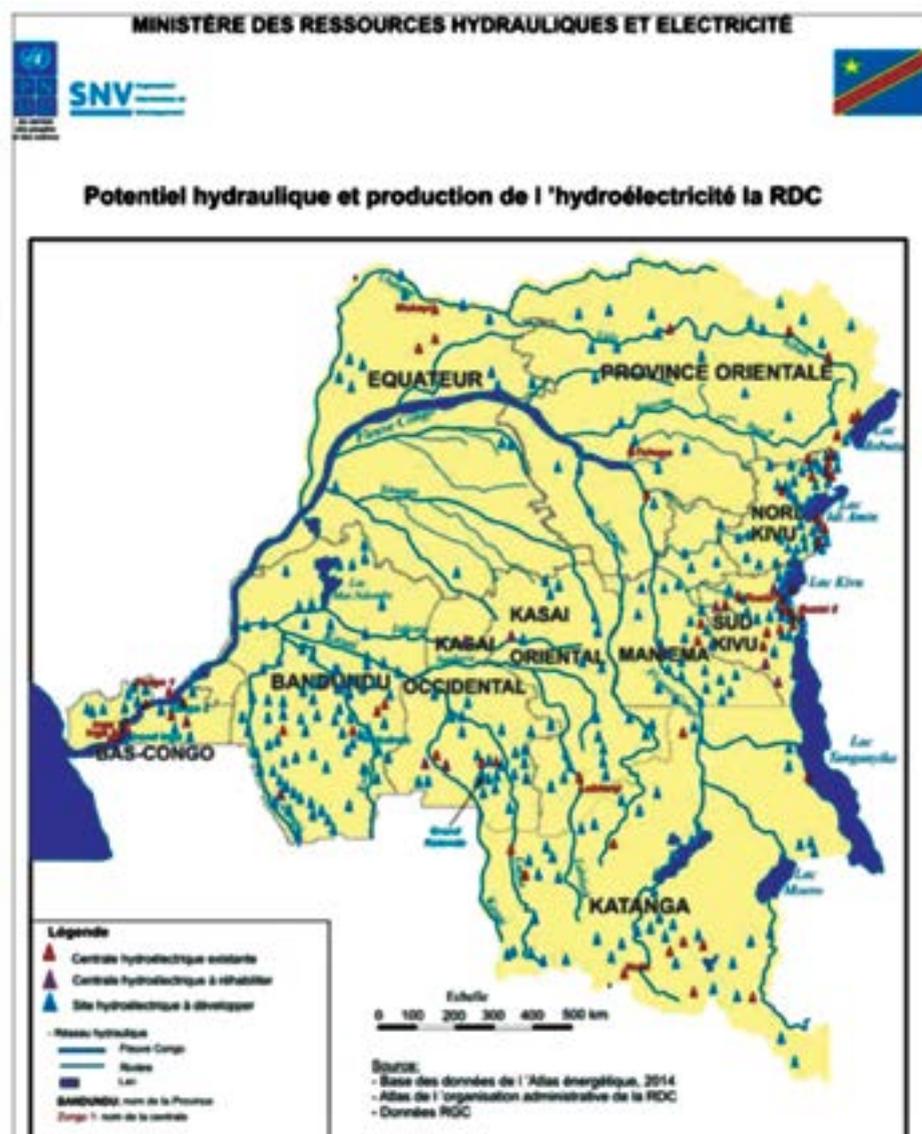
3.1.1.2 Centrales électriques existantes

La RDC dispose de 89 centrales électriques dont 44 hydrauliques et 45 thermiques, réparties de la manière ci-après :

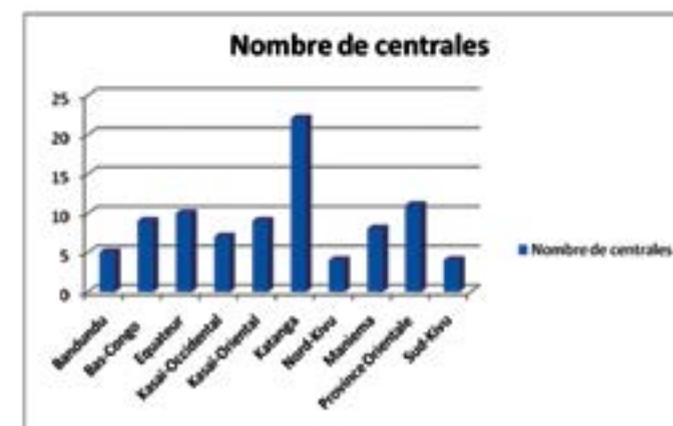
Tableau n° 2 : Répartition provinciale des centrales électriques.

Provinces	Nombre de centrales
Mayi-ndombe, Kwilu et Kwango	5
Kongo-Central	9
Equateur	10
Kasaï-Occidental	7
Kasaï-Oriental	9
Katanga	22
Nord-Kivu	4
Maniema	8
Province Orientale	11
Sud-Kivu	4
Total	89

Source : Rapport SNEL, Production, Juin 2003 (cité par l'état des lieux du secteur Energie 2005, CNE).



Graphique n°2 : Répartition provinciale des centrales électriques



Source : Elaboré à partir des données du tableau n°2.

A cela s'ajoutent trois centrales en construction, notamment : Kakobola dans le Bandundu, Zongo dans le Bas-congo et Katende dans le Kasai-Occidental.

3.2. Autres ressources énergétiques renouvelables ou non renouvelables

- Solaire : Katanga (Kongolo, Manono, Kolwezi, Kalemie), Sud-Kivu ; (Bukavu), Province Orientale (Bunia), Bandundu (Inongo, Bandundu Ville) etc.
- Biomasse : Equateur, Bandundu, Province Orientale, Kongo-Central, Kasai-Occidental et Kasai-Oriental, Maniema ;
- Gaz naturel : gaz d'exploitation pétrolière et méthane (lac Kivu, lac Tanganyika, Kasai Occidental, Kongo-Central) ;
- Eolienne : Kongo-Central, Province Orientale, Katanga, Nord et Sud Kivu ;
- Géothermique : non encore évaluée (Kivu et Tanganyika) ;
- Uranium : non évaluée (Katanga) ;
- Pétrole (Cuvette centrale, Graben Albertine, Tanganyika, etc...)
- Charbon : Kalemie et Luena ;
- Energie nucléaire : Sud- Katanga.

Les réserves actuelles de certaines des ressources susmentionnées se présentent comme suit :

- Charbon : 720 millions de tonnes ;
- Gaz naturel : 57 milliards de m³ de gaz méthane dans le Kivu ;
- Uranium : 1800 tonnes ;
- Pétrole : 230 millions de barils, etc.

3.3. Situation des réseaux de distribution d'électricité en 2014



L'électricité couvre quasiment tout le territoire national. Elle est répartie principalement en quatre réseaux correspondant à quatre pôles économiques dont trois réseaux interconnectés, à savoir :

- Les réseaux de l'Ouest : Kinshasa, Kasangulu, Inkisi, Mbanza-Ngungu, Lukala, Kimpese, Matadi, Boma.
- Les réseaux du Sud : Lubumbashi, Kolwezi, Likasi, Les rails (alimentations des chemins de fer).
- Les réseaux de l'Est et des entités isolées : Goma, Bukavu et Uvira.
 - La situation énergétique détaillée de la R.D.Congo par province se présente comme suit :

Tableau n°3 situation énergétique détaillée par province avant le découpage territorial

Provinces	Situation énergétique	Principales activités économiques développées
Kinshasa	<ul style="list-style-type: none"> Potentiel solaire : l'ensoleillement moyen varie entre 3,22 et 4,89 kWh/m²/j, favorable pour l'énergie solaire ; Potentiel éolien : la moyenne annuelle de la vitesse du vent mesurée à 10 m de hauteur est de 1,3 m/s La puissance disponible : la pointe de la ville de Kinshasa avoisine 410 MW Puissance demandée : Dans un scénario actuel, les besoins en énergie électrique peuvent être couverts par une puissance de 852 MW Le déficit énergétique entre l'offre et la demande est actuellement évalué à 442 MW Taux d'électrification : 44,1% 	<p>La structure de l'économie de la Ville-Province de Kinshasa est fortement dominée par le secteur primaire (Agriculture, Elevage, Pêche, Foresterie, Mines...) suivi du secteur secondaire (Production Industrielle, Production d'Electricité, Production de l'Eau Potable, PTB) et enfin le secteur tertiaire (services marchands et non marchands). Tous ces secteurs sont au sous emplois des facteurs par manque d'énergie.</p>
EX Katanga	<ul style="list-style-type: none"> Outre l'hydroélectricité, le Katanga est la province qui possède le plus grand potentiel en terme de mix énergétique, avec les valeurs élevées d'ensoleillement (6,5 kWh/m²/j et plus ou moins stable), un potentiel éolien localisé dans le district de Kolwezi avec une vitesse de vent moyenne de plus de 5m/sec (suffisant pour une exploitation économique) et un potentiel énergétique des résidus agricoles très important, évalué à plus de 700 GWh/an. La puissance installée (en comptant uniquement les puissances hydroélectrique et thermique) est de 567 MW, alors que la demande actuelle est évaluée à près de 900 MW (dont 600 MW uniquement pour le secteur minier). La province accuse donc un déficit en énergie électrique de l'ordre de 333 MW. En perspective de la montée en puissance des industries minières, les besoins sont projetés d'ici 2030 à 2 100 MW. 	<p>L'activité économique est tributaire de l'exploitation minière ;</p> <p>La province du Katanga dispose de 4 zones à vocation agricole: la zone Lulua - Dilolo-Sandoa-Kapanga (connue sous le nom de «grenier du Katanga»).</p>

Kongo-Central (Bas-Congo)	<ul style="list-style-type: none"> Le potentiel hydroélectrique est estimé à 64.000 MW (560.640 GWh) par an ; Le site d'Inga représente à lui seul 69% du potentiel (soit 44.000 MW). Le potentiel hydro électricité est localisé dans les cataractes, le bas-fleuve et la Lukaya (à proximité de la Ville de Kinshasa). A ce jour, seulement 2,9% du potentiel hydroélectrique est exploité, environ 1.879,8 MW, produit par INGA et Zongo. Le taux d'accès de la population du Bas-Congo à l'électricité est de 9,7 %. La consommation énergétique globale se situe autour de 1.363 ktep dominée par la biomasse (97%). La demande actuelle en énergie électrique est de 291 MW alors que la province ne reçoit qu'autour de 100 MW (soit 10%) de la production énergétique d'Inga et Zongo. 	<ul style="list-style-type: none"> L'agriculture à plus de 75% ; L'activité industrielle (industries agricoles et d'élevage (J.V.L à Nkolo, SCAM à Tshela), les industries alimentaires, de ciment, du bois et pétrolières ; Les activités portuaires, etc.
EX. Province Orientale	<ul style="list-style-type: none"> Elle est abondamment arrosée et regorge des cours d'eau nantis d'innombrables chutes et rapides. La plupart de ces cours d'eau coulent systématiquement d'Est à l'Ouest, du point de vue nombre des sites hydroélectriques exploités, cette province vient après celle de l'ex- Kivu, le potentiel global des sites identifiés présentement est estimé à 7200MW. Ce potentiel peut aider à favoriser l'aménagement de tout type de centrales hydroélectriques allant de la grande hydro à la micro et pico hydroélectricité. Le taux d'électrification : 3.6%. 	<ul style="list-style-type: none"> L'agriculture, la pêche et l'élevage, sont des activités les plus dominantes de l'activité économique de la Province Orientale ; Elle dispose de quelques unités industrielles dont la SOTEXKI, la BRALIMA et des unités de traitement du Coton (CODENOR) et de Cacao (CABEN).



Stand de la RDC, lors du sommet de Londres, décembre 2015

<p>EX. Kasai-Occidental</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le taux d'électrification de la province est très bas (0.5%). Les grandes villes de la province sont alimentées par des sources thermiques (Kanaga, Mweka, Ilebo, etc.). Les besoins énergétiques (2012) sont évalués à 264,774 MW (tous les territoires de la province du Kasai occidental) contre une capacité installée actuelle (2012) insignifiante : 1,94 MW, faisant ainsi ressortir un gap très important qui fait plomber tous les secteurs. Présence de diverses rivières et cours d'eau : la Lukeni, le Sankuru, la Lulua, la Miao, la Luebo, la Lueta, la Tshipaka, la Longatshimo, la Tshiumbe et la Lubembe qui offrent tous un potentiel important d'exploitation hydroélectrique ; Le potentiel solaire est parmi les plus élevé du pays. Les villes et cités suivantes sont les plus recommandées pour des modules solaires : Kananga, Tshikapa, Ilebo, Luebo ainsi que Mweka (avec des moyennes qui oscillent entre 4,4 et 5,14 kWh/m2/j). 	<p>La province du Kasai Occidental présente des potentialités agricoles remarquables avec deux grandes zones de végétation dont l'une est dominée par la forêt et l'autre par la savane. En termes de production agricole et animale, la province du Kasai-Occidental compte une superficie cultivable estimée à 13.918.000 ha, soit 38,7% de son étendue. Elle offre également une large étendue de terres irrigables, susceptibles de produire de façon échelonnée sur toute l'année. La Province du Kasai Occidental dispose d'un pâturage important et favorable à l'élevage et à l'intensification du gros et petit bétail. La production de la pêche est, d'une façon générale, faible. L'activité industrielle du Kasai Occidental est plombée par le déficit très important en énergie électrique. Les activités industrielles sont essentiellement concentrées dans le secteur de l'agroalimentaire (Brasserie du Congo, la Biscuiterie Soja du Kasai, les Huileries de Mapangu).</p>
<p>EX. Kasai-Oriental</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le potentiel hydroélectrique, s'élève à 103 MW pour les quelques sites évalués, permet de couvrir l'ensemble des besoins de la province. On note plus de 50 autres sites hydrauliques identifiés et non évalués qui pourraient compléter les comptes. Le taux d'électrification est très faible : 1 % avec une force motrice inexistante. Hormis les villes (Mbuj-Mayi et Mwene-Ditu) et quelques centres (Kabinda, Lusambo, Tshilenge,...) La puissance installée globale (thermique et hydroélectrique) de la province s'élève à 31,7 MW dont 20,7 MW à l'arrêt représentant 65,2% des puissances installées. La part d'hydroélectricité des centrales de MIBA (Tshala 1, Lubilanji 1 et 2) au site Tshala s'élève à 18 MW dont 12,5 MW à l'arrêt. Le potentiel solaire oscille entre 5,16 kWh/m2/j à Lubao et 5,26 kWh/m2/j à Mbuj-Mayi, et peu près autant sur l'ensemble de la province. Ce qui est largement au-dessus de la moyenne et donc devant permettre une exploitation plus au moins économique. 	<ul style="list-style-type: none"> Les activités agricoles qui connaissent actuellement du recul. Le négoce ; Exploitation artisanale du diamant, etc.

<p>Nord-Kivu</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le taux d'électrification actuelle est estimé à 3,1 % ; La puissance installable peut atteindre 240,3 MW ; Potentiel en biomasse : l'énergie annuelle productible peut atteindre 76.583,74 MWh, il s'agit particulièrement des déchets agricoles. Potentiel solaire : l'ensoleillement moyen varie entre 4 et 5,5 kWh/m2/j ; valeurs favorables à l'application de la technologie solaire photovoltaïque. Potentiel géothermique : les sources géothermales existent même si la quantification n'a pas été possible Gaz naturel : le potentiel pourrait atteindre 57,00 Milliards de Nm3 	<ul style="list-style-type: none"> L'activité agricole, l'élevage et la pêche ; Le négoce et l'exploitation artisanale des minerais.
<p>Sud-Kivu</p>	<ul style="list-style-type: none"> La Province est principalement alimentée en énergie électrique par les centrales hydroélectriques de Ruzizi I (29,8 MW de puissance installée dont 9 MW seulement sont disponibles) et Ruzizi II (44 MW de puissance installée dont 24 MW seulement sont disponibles). La Province dispose d'un potentiel important en énergies renouvelables à valoriser ; Potentiel hydroélectrique : La puissance installable peut atteindre 1050,00 MW Potentiel en biomasse : l'énergie annuelle productible peut atteindre 109 878,88 MWh/an (il s'agit exclusivement des résidus agricoles). Potentiel solaire : l'ensoleillement moyen atteint les 5 kWh/m2/j ce qui est bon pour l'application solaire et photovoltaïque. Potentiel éolien : la moyenne annuelle de la vitesse de vent est inférieure à 5 m/s ; Potentiel géothermique : Les sources géothermales existent même si la quantification n'a pas été possible ; Gaz naturel : le potentiel pourrait atteindre 57,00 Milliards de Nm3 ; Taux d'électrification annuelle : 7,9% 	<ul style="list-style-type: none"> L'activité agricole, l'élevage et la pêche ; Le négoce et l'exploitation artisanale des minerais.

Maniema	<ul style="list-style-type: none"> Le taux d'électrification est très bas 3.0% ; La province dispose d'un réseau hydrographique dense qui permet la mise en place de pico, micro, mini centrales hydroélectriques. Le potentiel solaire est favorable à la technologie photovoltaïque (l'ensoleillement est située dans une bande entre 3,5et 6,75 kWh/m2/j). Les Besoins énergétiques (2012) sont de l'ordre de 18,956 MW (tous les territoires du Maniema), tandis que la production disponible est de: 2.1MW (2012) 	<ul style="list-style-type: none"> Activité de d'élevage à KATAKO en territoire de Kailo (7 Km de Kindu). Activités : pêche et agriculture Le Maniema est également doté en ressources minières qui sont sous exploitées. L'or et la cassitérite constituent les principaux gisements miniers présents dans cette partie du pays.
Mayi-ndombe, Kwilu, Kwango	<ul style="list-style-type: none"> La province recourt à trois sources d'énergie mais faiblement exploitées : les combustibles ligneux (bois, charbon de bois et les déchets végétaux), les produits pétroliers et l'énergie électrique ; Un énorme potentiel hydroélectrique estimé à 104 MW pour les quelques sites évalués dans les Districts du Kwango, Kwilu et Mai-Ndombe, notamment la Chute Kakobola avec 9,4 MW. Il y a aussi plus de 250 sites hydrauliques identifiés mais non évalués. Potentiel solaire : un ensoleillement variant entre 4,5 et 7 kWh/m2/jour favorable aux applications photovoltaïques sur toute l'étendue de la province. Le taux d'électrification est de 0,6 %, avant-dernier au niveau national. la province accuse un écart énorme de l'ordre de 408,35 MW entre l'offre et la demande : la puissance installée des infrastructures existantes s'élève à 22,66 MW, contre une puissance de 431,01MW pour couvrir les besoins énergétiques actuels. 	<ul style="list-style-type: none"> L'agriculture et l'élevage

EX. Equateur	<ul style="list-style-type: none"> Le Taux d'électrification : Très bas ≈1.4% alors que la province dispose de plusieurs sites identifiés dans sa partie nord. Les principaux ouvrages hydroélectriques sont : Mobayi (26.4 MW sur la rivière Ubangi) qui alimente en énergie électrique Kawele, Gbadolite, et Mobayi Mbongo, et la Centrale de Karawa : 370 kW ; Fort potentiel en biomasse (environ 40.000.000 hectares de forêts sur les 86 millions que regorge la RDC, Les besoins énergétiques (2012) de la province sont estimés à 426, 085 MW (tous les territoires de l'Equateur), contre une disponibilité de l'ordre de 26, 770MW (2010). bon niveau d'ensoleillement avec des valeurs situées entre 5 et 5,5 kWh/m²/j. En 2012, on a pu dénombrer 167 installations photovoltaïques domestiques atteignant le nombre une puissance totale installée de 16,1 kWc. 	<ul style="list-style-type: none"> L'exploitation des grumes et des produits forestiers non ligneux ainsi que de l'agriculture vivrière et pérenne (café, cacao, l'hévéa et l'huile de palme) ; L'élevage et la pêche artisanale font également partie des activités de la province.
--------------	--	--

Sources : données tirées à partir de l'Atlas du Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité, Kinshasa, 2014.

IV. DONNEES DU MARCHÉ



Centrale Hydroélectrique

Lesdites données concernent tant les ressources hydroélectriques que d'autres

ressources renouvelables.

4.1. Ressources Hydroélectriques

4.1.1. Production de l'électricité

- Sur une puissance totale installée en RDC évaluée à 2.516 MW, la SNEL dispose d'un parc de production d'environ 2.416 MW, soit 96 % de la puissance nationale installée, constitué essentiellement des centrales hydroélectriques. Cependant, la production effective n'est que de 6.000 à 7.000 Gwh. Les auto-producteurs se partagent les 100 MW restants de la puissance installée, soit 4 % ;
- La SNEL dispose par ailleurs des centrales thermiques à diesel dont la puissance installée est cependant estimée à environ 31 MW ;
- Le principal site de production de la SNEL est situé sur le fleuve Congo, plus précisément à Inga avec 14 groupes pour 1.775 MW. Le potentiel de production de ce site est estimé à 44.000 MW (soit 5% du potentiel hydroélectrique mondial) ;
- Le parc de production hydroélectrique de la RDC se présente comme repris au tableau ci-dessous :

Tableau n° 4 : Centrales hydroélectriques existantes en RDC

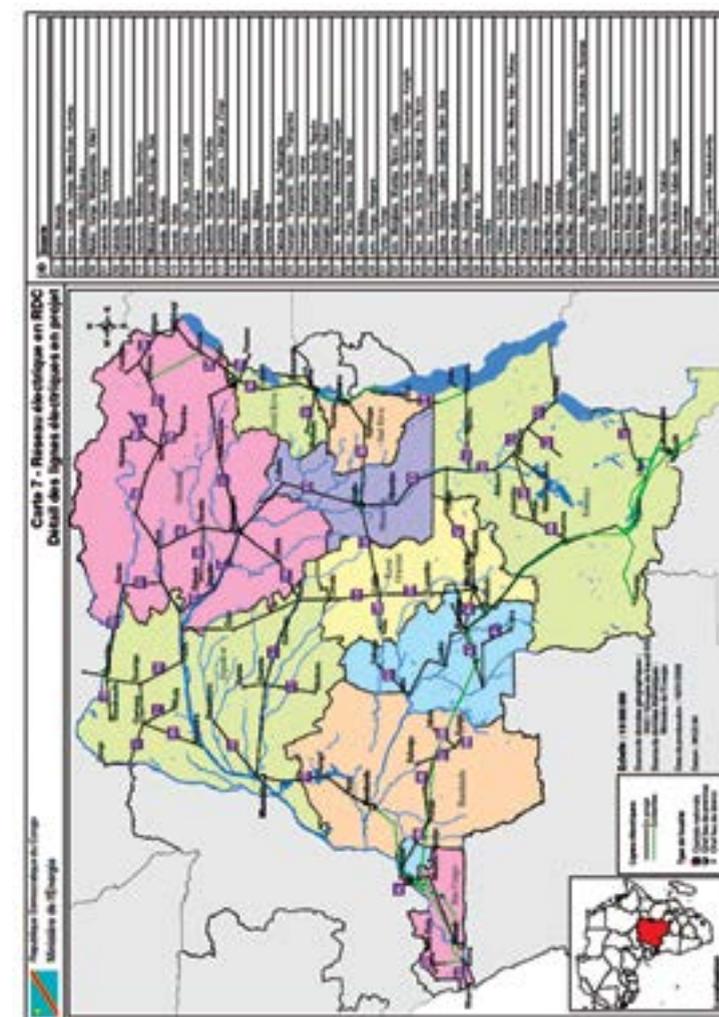
Centrale	Turbine installée	Turbine en marche	Capacité totale installée (Mw)	Capacité disponible (Mw)
Inga I	6	3	350	175
Inga II	8	3	1.424	534
Zongo	5	1	75	13
Mpozo	2	0	2,21	0
Nsanga	6	1	11,50	2
Nseke	4	1	260	65
Nzilo	4	4	108	108
Koni	3	2	42,1	28,08
Mwandingusha	6	6	68	68
Kilubi	3	1	9,90	3
Ruzizi I/II	6	6	37,4	37,4
Tshopo	3	2	18,80	12
Mobayi Mbongo	3	3	10,5	11

Kiyimbi	2	1	17,2	8
Lungundi	2	1	1,5	0,78

Source : Rapport SNEL, Production Juin 2013 (cité par l'état des lieux du secteur Energie 2005, CNE)

A ce bilan, s'ajoutent trois centrales actuellement en construction : Kakobola (10,5 MW), Zongo II (150 MW) et Katende (64 MW).

Ci-dessous, la carte du réseau électrique de la RD Congo avec un accent particulier sur les sites hydroélectriques, les lignes électriques en projet et la puissance envisagée des sites hydroélectriques :



4.1.2. Le transport de l'électricité

Le système de transport de l'électricité est organisé autour de 3 pôles principaux à l'Ouest, au Sud et à l'Est du pays. Le tableau ci-dessus présente les caractéristiques des réseaux :

Tableau n° 5 : Transport de l'électricité par réseaux

Ligne	Tension (KV)	Longueur (km)
Réseau Ouest		
Inga-Kolwezi	550	1 740
Réseau Sud		
Inga-Kintala-Boma/Kintala- Matadi	132	128
Inga-Kwilu-Kinshasa-Brazzaville	220 x 2	295
Kwilu-Zongo-Kinshasa	-	235
Zongo-Kinshasa	132	65
Nseke-Kolwezi-Fungurume-Panda-Karavia-Kasumbalesa	220 x 2	390 221
Nseke-Nzilo-Kolwezi-Tenke-Kambove-Shilatembo-Lubumbashi	110	1 013
Réseau Est		
Bukavu-Bujumbura	70	119
Bukavu-Goma	110	106

Source : Rapport SNEL, Production Juin 2003.



Centrale d'Inga I



Site du barrage d'Inga dans la Province du Kongo-Central

La politique mise en place par le pays favorise l'exportation de l'électricité vers d'autres pays africains dont le Congo-Brazzaville, l'Angola, la Zambie, le Zimbabwe et la RSA qui sont reliés aux réseaux Ouest et Sud. Quant au Burundi et au Rwanda, ils sont reliés au réseau Est.

4.1.3. La distribution de l'électricité

L'état de la distribution est caractérisé par les éléments ci-après :

- 121 centres de population (agglomérations, bourgades, villes, villages,...) sont électrifiés ;
- 62 % de la longueur totale des lignes de distribution se trouvent dans le Kongo-Central et la ville de Kinshasa, et 15 % au Katanga ;
- Le taux d'électrification moyen de la R.D.Congo jusqu'en 2014, oscille autour de 9%. Ci-dessous, les détails y relatifs par province :

Tableau n° 6 : Taux d'électrification de la RDC par Province.

Provinces	Taux d'électrification (%)
Kinshasa	44,1
Kongo-Central	9,7
Mayi-ndombe, Kwilu et Kwango	0,6
Equateur	1,4
Maniema	3
Nord Kivu	3,1
Sud Kivu	7,9
Kasaï Or.	1
Kasaï Occ.	0,5
Province Or.	3,6
Haut- Katanga	

Source : Atlas du Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité, Kinshasa, 2014.

Tableau n° 7 : Prévision de la demande en MW par Province de la RDC

Provinces	2013-2014	2015-2016	2017-2018	2019-2020	2021-2022	2023-2024	2025
NORD-KIVU	55-58	61-64	66-69	72-75	78-81	85-89	93
MANIEMA	8-8	8-9	9-9	10-10	11-11	12-13	13
SUD-KIVU	31-32	33-34	35-36	37-38	39-41	42-43	45
EQUATEUR	21-22	24-25	27-29	30-32	34-36	38-41	43
ORIENTAL	60-63	65-68	71-74	77-80	84-87	91-95	99
KASAI-OCC.	34-36	38-40	42-45	48-51	54-58	62-66	71
KASAI-OR.	46-49	52-56	60-64	68-73	77-83	88-94	101
KATANGA	770-799	829-799	826-855	886-918	952-988	1026-065	1107
BAS-CONGO	101-104	107-110	113-117	120-123	127-131	135-139	143
BANDUNDU	49-51	54-56	58-61	63-66	69-72	75-78	82
KINSHASA	751-784	819-855	893-933	974-1017	1062-1109	1158-1210	1263
TOTAL	1927	2090-2115	2201-2291	2385-2484	2588-2698	2812-2933	3059

Source : Statistiques tirées à partir de la Direction Générale de la Société Nationale d'Electricité.

Dans le sillage de la croissance démographique et de la reconstruction du pays, il ne fait aucun doute que la demande de l'électricité sera résolument à la hausse. Le tableau ci-dessous, présente une simulation effectuée par le Ministère de l'Energie suivant le modèle de l'analyse de la demande énergétique développé par l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA). Ce modèle évalue la demande de l'énergie future sur bases de plusieurs paramètres et facteurs tels que les développements sociaux économiques, démographiques ainsi que d'autres spécificités propres étudiées.

Trois scénarios sont simulés : faible croissance, croissance de base et forte croissance. Les résultats obtenus sont répartis dans le tableau qui suit :

Tableau n°8 : Récapitulatif de la demande de l'électricité suivant les trois scénarios

ITEMS	UNITE	2005	2010	2015	2020	2025	2030
INDUSTRIE							
Faible croissance	GWH	2.490.326	3.449.192	5.742.639	9.800.528	17.141.430	30.947.732
Croissance de base	GWH	IDEM	4.441.712	8.348.222	15.994.283	31.904.305	62.529.135
Forte croissance	GWH	IDEM	5.031.886	10.166.710	21.847.773	49.918.229	121.220.333
TRANSPORT							
Faible croissance	GWH	2.487	14.961	44.722	48.947	242.313	335.643
Croissance de base	GWH	IDEM	15.298	45.392	150.215	244.812	341.333
Forte croissance	GWH	IDEM	18.470	52.391	160.687	279.111	385.590
MENAGE							
Faible croissance	GWH	2.201.082	4.135.048	11.480.185	18.497.952	28.155.558	48.781.342
Croissance de base	GWH	IDEM	4.925.434	11.640.764	22.809.205	39.462.932	68.740.545
Forte croissance	GWH	IDEM	7.515.363	93.185.713	32.525.276	50672.589	80.958.709
SERVICE							
Faible croissance	GWH	760.311	94.743	14.968.18	2.341.350	3.581.715	5.754.518
Croissance de base	GWH	IDEM	10.521.35	10.697.74	24.553.02	9.988.379	7.238.945
Forte croissance	GWH	IDEM	10.894.38	17.342.97	28.133.28	50.760.88	8.930.258
TOTAL							
Faible croissance	GWH	5.454.205	8.593.944	18.764.365	30.788.816	49.121.011	85.819.235
Croissance de base	GWH	IDEM	10.434.579	21.604.153	41.329.006	75.600.428	138.850.007
Forte croissance	GWH	IDEM	13.665.157	35.139.112	57.347.064	105.946.717	211.494.890

Source : Statistiques tirées à partir de la Direction Générale de la Société Nationale d'Electricité.



Installation du Barrage d'Inga dans la Province du Bas-Congo

Graphique n°3 : Evolution de la demande d'électricité suivant les trois scenarios



Source : Elaboré à partir des données du tableau n° 7.

4.2. Autres ressources énergétiques

Outre l'hydroélectricité, la RDC dispose de nombreuses autres ressources électriques renouvelables ou non, pouvant être exploitées. Il s'agit de :

4.2.1. L'énergie éolienne

Les régions les plus favorables pour l'implantation des éoliennes bénéficient des vents variant entre 5 et 6,5 km/h. Il s'agit de :

- Province du Kongo-Central : Côte atlantique ;
- Province Orientale : Bas et Haut-Uele ;
- Province du Haut-Katanga : Plateaux Muhula, Mitwaba, Kundelungu, les villes de Kolwezi et Sandoa ;
- Provinces du Nord et Sud-Kivu : régions du Graben occidental (Lacs Tanganyika et Kivu) ;
- Provinces du Kasai-Oriental et Kasai-Occidental : Ngandajika et lac Munkamba ;
- Province du Mayi-ndombe : Kikwit, Gungu, Kahemba, Plateau des Bateke.

Cependant, cette ressource supplétive n'est pas encore exploitée en R.D.C. On en trouve quelques cas isolés au Katanga (Kolwezi et Sandoa) et au Plateau de Bateke à Kinshasa. Il s'agit là d'un moyen sûr d'amener l'électricité dans certaines régions isolées du pays.

4.2.2. L'énergie solaire

La position géographique de la RD Congo sur l'Equateur la situe dans une bande d'ensoleillement très élevé dont les valeurs sont incluses entre 3500 et 6750 KWh/m². Il s'agit là d'une position favorable à l'exploitation de ce type d'énergie.

Tableau n° 9 : Rayonnement et ensoleillement global journalier (Moyenne annuelle)

N	Station	Rayonnement (Kcal/m ²)	Ensoleillement Kwh/m ²
1.	Kongolo	5,80	6,73
2.	Manono	4,70	5,45
3.	Kolwezi	4,70	5,45
4.	Bukavu (Sud-Kivu)	4,60	5,34
5.	Bunia	4,20	4,87
6.	Kalemie	4,10	4,76
7.	Mayi-ndome, Kwilu et Kwango	4,00	4,64
8.	Inongo	4,00	4,64
9.	Kisangani	4,00	4,64
10.	Goma	4,00	4,64
11.	Mbandaka	3,90	4,52
12.	Tshikapa	3,80	4,41

13.	Mbuji-Mayi (Kasai-Oriental)	3,80	4,41
14.	Lubumbashi (Katanga)	3,80	4,41
15.	Kindu (Maniema)	3,80	4,41
16.	Kananga (Kasai-Occidental)	3,70	4,29
17.	Lodja (Kasai-Oriental)	3,70	4,29
18.	Kikwit (Bandundu)	3,30	4,25
19.	Kinshasa (Kinshasa)	3,30	3,34
20.	Moanda (Kongo-Central)	3,30	3,83
21.	Boma (Kongo-Central)	3,25	5,45
22.	Matadi (Kongo-Central)	2,80	5,45

Source : Ministère des ressources hydrauliques et électricité.

Plusieurs installations photovoltaïques appartenant aux ONG, confessions religieuses sont implantées dans certaines zones de santé à l'Equateur, au Katanga, au Nord Kivu, au Bas Congo et dans l'axe Kasai.

Cependant, force est de reconnaître que cette ressource énergétique n'est pas encore exploitée comme il se doit en République Démocratique du Congo.

4.2.3. Biomasse

1) Energie Bois

La RDC compte environ 128.004.198 ha de formation forestière couvrant 54% de sa superficie. Le bois représente en moyenne 90,5 % de l'énergie primaire consommée au pays.

2) Biogaz

Les potentialités en déchets végétaux et animaux susceptibles de produire le biogaz sont immenses. Le biogaz peut être utilisé pour actionner les groupes électrogènes adaptés pour la production de l'électricité.

3) Biocarburant

Pays à vocation agricole, la RDC peut bien produire le biocarburant à partir des plantes, telles que :

- a) Le palmier à huile que l'on peut cultiver à grande échelle dans les provinces ci-après :

- Ex. Equateur ;
- Mayi-ndombe ;
- Kwilu ;
- Kwango ;
- Ex. Province Orientale ;
- Kongo-Central ;
- Ex. Kasai-Occidental ;
- Kasai-Oriental ;
- Maniema ;
- Haut-Katanga.

- b) Le Jatropha qu'on peut exploiter partout au pays.

4.2.4. L'énergie nucléaire

Trois gisements d'uranium à forte concentration se situent au Sud-Katanga. L'évaluation des réserves s'élève à 1.800 tonnes.

4.2.5. L'énergie géothermique

Il existe dans la partie Est du pays un potentiel géothermique évident mais qui n'a pas encore fait l'objet, ni de recherches, ni d'exploitation.

V. PROJETS D'INVESTISSEMENT SOUMIS AUX PARTENAIRES

Les énormes potentialités de la RDC, si elles sont exploitées, peuvent contribuer durablement à l'émergence industrielle du pays et même de nombreux autres pays africains.

Le pays ne disposant pas de ressources financières suffisantes pour faire face aux besoins de construction de toutes ces centrales, un Code des Investissements et un Code d'Electricité ont été mis en place pour attirer les investisseurs privés vers ce secteur.

Ainsi, les besoins en investissements dans ce secteur concernent :

1. La construction de nouvelles centrales et des micros ainsi que des pics centrales ;
2. La réhabilitation des installations existantes ;
3. La construction des lignes de transport THT et HT;
4. La fourniture de l'électricité par des sources d'énergie renouvelables (énergie solaire, éolienne, biomasse).

La R.D.Congo demeure ouvert à tout investissement privé tendant à améliorer l'alimentation en électricité sur tout le territoire voire l'exportation de l'électricité.

Au regard des besoins d'électricité en RDC, plusieurs projets ont été élaborés et soumis au financement des partenaires privés, en vue d'accroître de manière substantielle son taux de desserte. Au nombre de projets soumis au financement des partenaires à capacité de financement on cite :

1. Projet INGA et ZONGO dans la Province du Kongo-Central

- Elaboration des études de faisabilité de la centrale du Grand INGA en 7 phases (39.000 MW au total) ; coût de l'investissement : 44.000.000.000 USD.
- Réhabilitation des turbines d'Inga 1 et 2 ainsi que de Zongo, coût de l'investissement : 367.000.000 USD.

2. Projets d'électrification urbaine et rurale par les micros centrales hydroélectriques dans les sites suivants :



Mme Wivine MUMBA Matipa, lors du sommet de Londres, décembre 2015

Tableau n°.10 : projets d'hydroélectricité soumis au financement

Provinces	Sites à électrifier	Coûts	Données du Centre	Données du site	Puissance demandée
Kongo-Central (Bas-Congo)	KIZU	682.000 USD	Démographie : <ul style="list-style-type: none"> • population : 1500 habitants Idem • nombre de ménages : 250 Secteur des services Activités socio-économiques : <ul style="list-style-type: none"> • Cultures vivrières • Cultures industrielles • Elevage • Pêche 	Rivière : LUBUZI Caractéristiques : <ul style="list-style-type: none"> • débit : 31 m3 • hauteur de chute: 9m • puissance estimée: 100 kW Localisation par rapport au centre : 10 km au Nord Observations : <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'électrifier toute l'entité et les localités avoisinantes • Etudes préliminaires détaillées sur site indispensables 	82,81 KW
Kongo-Central (Bas-Congo)	NSONA-MPANGU	540.000 USD	Démographie : <ul style="list-style-type: none"> • population : 2 000 habitants • nombre de ménages: 334 Secteur des services (à compléter) Activités socio-économiques : <ul style="list-style-type: none"> • Cultures vivrières : manioc, banane plantain, maïs, arachide, haricot, pomme de terre • Cultures industrielles : palmier à huile • Elevage • Pêche 	Rivière : LUNIONZO Caractéristiques : <ul style="list-style-type: none"> • débit : 5 m3 • hauteur de chute: 4 m • puissance estimée : 80 à 100 kW Localisation par rapport à la mission : 3 km préfaçabilité détaillée (EPD). Observations : <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'électrifier quasiment toute la Mission • Etudes préliminaires détaillées sur site indispensables • Quelques matériels sur site 	104,11 KW

Kongo-Central (Bas-Congo)	KASANGULU	138.750 USD	<p>Démographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • population : 500 habitants • nombre de ménages : 84 <p>Secteur des services (à compléter)</p> <p>Activités socio - économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cultures vivrières • Cultures industrielles : palmier à huile • Elevage • Pêche 	<p>Rivière : LUKAYA</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • débit : après études préliminaires • hauteur de chute : après études préliminaires • puissance estimée : 30 kW <p>Localisation par rapport à la mission : 3 km</p> <p>Coût d'investissement estimé : 132 000 \$US (équipements de la centrale et la ligne) + 6 750 \$US (études de pré faisabilité détaillée EPD).</p> <p>Observations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'électrifier quasiment toute l'entité <p>Etudes préliminaires détaillées sur site indispensables</p>	40,34
------------------------------	-----------	-------------	---	--	-------

Ex Equateur	BUDJALA	100,8 M USD	<p>Coordonnées géographiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - longitude : 19°42'19" E - latitude : 00°38'39" N - altitude : 240 m <p>Démographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - population : 523.947 habitants (en 2015) - nombre de ménages : 88.805 - Taille moyenne de ménages : 5,9 Personnes/ménage <p>Secteur de service :</p> <p>Caractérisé par la prédominance du secteur artisanal basé sur l'agriculture, la chasse, la pêche et autres petites unités de transformation.</p> <p>Activités socio - économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cultures vivrières • Cultures industrielles • Elevage • Exploitation bois • Pêche et chasse 	<p>Rivière : Mongata</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - débit : 1.348 m3/s - hauteur de chute : 4 m - puissance estimée : 42 MW <p>Localisation par rapport au centre : à 40 km à l'Est</p> <p>Observation :</p> <p>Possibilité d'électrifier toute la cité et plusieurs villages environnants</p> <p>C. DONNEES</p>	22.779,16 KW
-------------	---------	-------------	---	---	--------------



Mme Wivine MUMBA Matipa et Robert MOUSTAFA, 2^{ème} et 5^{ème} de gauche à droite et respectivement, Directeur Général et Directeur Général Adjoint de l'ANAPI, après la visite d'un groupe d'investisseurs étrangers à l'Agence

Ex Equateur	Monkoto	14,2 millions USD	<p>Coordonnées géographiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - longitude : 20°38'55" E - latitude : 01°38'56" S - altitude : 391 m <p>Démographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - population : 137.874 habitants (en 2015) - nombre de ménages : 23.369 - Taille moyenne de ménage <p>Secteur de service :</p> <p>Caractérisé par la prédominance du secteur artisanal basé sur la pêche, la chasse, l'agriculture, petites unités de transformation et les petits commerces.</p> <p>Activités socio - économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agriculture - Elevage - Pêche et chasse - Extraction des matériaux de construction 	<p>Rivière : Luilaka</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - débit d'étiage : Après étude préliminaire - hauteur de chute : Après étude préliminaire <p>-Puissance estimée : 4 MW</p> <p>Localisation par rapport au centre : à 5 km de MONKOTO</p> <ul style="list-style-type: none"> • études de préfaisabilité sur site indispensables 	6.090,16 KW
-------------	---------	-------------------	--	---	-------------

Ex Equateur	Zongo	9,6 millions USD	<p>Coordonnées géographiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - longitude : 18°37'17" E - latitude : 04°19'27" N - altitude : 300 m <p>Démographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - population : 55.878 habitants (en 2015) - nombre de ménages : 9.471 - Taille moyenne de ménage : 5,9 Personnes /ménage <p>Secteur de service :</p> <p>Caractérisé par la prédominance du secteur artisanal basé sur l'agriculture, la chasse, la pêche et les petits commerces.</p> <p>Activités socio - économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cultures vivrières • Cultures industrielles • Elevage • Exploitation du bois • Pêche et chasse 	<p>Rivière : UBANGI</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - débit d'étiage : Après étude préliminaire - hauteur de chute : Après étude préliminaire - Puissance estimée : 4 MW <p>Localisation par rapport au centre : à 1 km au Nord avec variante :</p> <p>Observation :</p> <p>Etudes de préfaisabilité sur site (à prospecter) indispensables (voir PND 2015/SNEL)</p>	2.616,16 KW
-------------	-------	------------------	---	--	-------------

Ex Equateur	LISALA	5 millions USD	<p>Coordonnées géographiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - longitude : 21°32'26" E - latitude : 02°09'43" N - altitude : 469 m <p>Démographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - population : 582.876 habitants (en 2015) - nombre de ménages : 98.793 - Taille moyenne de ménage : 5,9 Personnes /ménage <p>Secteur de service :</p> <p>Caractérisé par la prédominance du secteur artisanal basé sur la pêche, la chasse, l'agriculture, petites unités de transformation ainsi que les petits commerces.</p> <p>Activités socio - économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agriculture - Elevage - Pêche et chasse - Extraction des matériaux de construction - Exploitation du bois - Secteur informel 	<p>Rivière : Langalanga</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - débit d'étiage : Après étude préliminaire - hauteur de chute : Après étude préliminaire - Puissance estimée : 2 MW <p>Localisation par rapport au centre : à 5 km de LISALA</p> <p>Observation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - études de préfaisabilité sur site indispensables <p>C. DONNEES</p>	25.371,16 KW
-------------	--------	----------------	---	---	--------------

Ex Bandundu	YUNGU	3,52 Milliard USD	<p>Coordonnées géographiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Longitude : 04°47'.659" - latitude : 016°95'.231" - altitude : 362 m <p>• Démographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - population : 499.587 habitants - nombre de ménages : 83.265 <p>• Secteur de services</p> <p>Chef-lieu du District du Kwango abritant la fonction publique du district, des églises, un hôpital de référence, centres de santé, écoles primaires et secondaires, instituts supérieurs, artisanat, boutiques, installations de SNEL et Regideso, marché public, hôtels, buvettes, ...</p> <p>- Activités socio - économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cultures vivrières • Elevage • Cultures industrielles <p>Activités socio - économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cultures vivrières • Cultures industrielles • Elevage • Chasse • Pêche, pisciculture et chasse 	<p>Rivière : YUNGU</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • débit : après études préliminaires. • hauteur de chute : après études préliminaires. • puissance estimée : 1.600 KW <p>Observations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Site non encore étudié • Etudes de préfaisabilité et de faisabilité à mener sur le site • Possibilité d'implanter des centrales en cascade sur la rivière YUNGU pour desservir les villages riverains • Possibilité d'interconnexion 	21.494,42 07KW
-------------	-------	-------------------	--	--	----------------

Ex Bandundu	KABANGU (Bulungu cité)	3,3 Milliard USD	<p>Coordonnées géographiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Longitude : 04°33'.426" • latitude : 018°34'.903" • altitude : 347m <p>Démographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • population : 200.000 habitants • nombre de ménages : 33.333 <p>Secteur de services :</p> <p>Services administratifs, soins de santé primaires</p> <p>Activités socio - économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cultures vivrières, cultures industrielles, Elevage, chasse, Pêche 	<p>Rivière : KABANGU</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • puissance estimée : 1.500 KW <p>Observations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'implanter des centrales en cascade sur la rivière <p>KABANGU</p> <p>C. DONNEES</p>	8.652,64 kW
Ex Bandundu	LUKULA (cité de Panzi)	2,64 Milliards USD	<p>Coordonnées géographiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - longitude : 17°57'55" E - latitude : 05°12'56" N - altitude moyenne : 625 m <p>Démographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - population : 20.000 habitants - nombre de ménages : 3.333 <ul style="list-style-type: none"> • Secteur de services <p>Cité abritant les paroisses</p> <p>Activités socio - économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cultures vivrières - Exploitation artisanale de diamant - Elevage - Pêche, pisciculture et chasse - Cultures industrielles - Culture des abeilles pour la production du miel 	<p>Rivière : LUKULA</p> <p>-Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - débit : 30 m³/s - hauteur de chute : 5 m - puissance estimée : 1.200 kW <p>- Localisation par rapport au centre : 10 km à l'Est</p> <p>- Observation :</p> <p>Etude de pré faisabilité et de faisabilité à mener</p> <p>Etude de possibilité d'électrifier toute la cité et les villages environnants.</p>	1.128,76 kW

Ex Bandundu	KULUNDJI	3, 3 Milliards USD	<p>Coordonnées géographiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - longitude : 18°33'56" E - latitude : 07°40'53" S - altitude : 1000 m <p>Démographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - population : 3.250 habitants - nombre de ménages : 542 <p>Secteur de services</p> <p>Zone de Santé, 1 hôpital de référence, plusieurs centres de santé, plusieurs écoles</p> <p>Activités socio - économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cultures vivrières • Culture des abeilles pour la production du miel • Cultures industrielles • Elevage • Apiculture • Pêche, pisciculture • Exploitation du diamant artisanal 	<p>Rivière : Lutshima</p> <p>- Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - débit : - hauteur de chute : après études préliminaires. - puissance estimée : près de 1.500 KW <p>- Localisation par rapport au centre :</p> <p>- Observation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possibilités d'installer plusieurs groupes turbo-alternateurs graduellement - Possibilité d'implanter des centrales en cascade sur la rivière <p>Lutshima pour alimenter Kulindji et environs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'interconnexion <p>C. DONNEES</p>	286,57 kW
-------------	----------	--------------------	--	--	-----------

Ex Kasai-Occidental	TSHIM-BULA	38.500.000 \$ US	<p>Démographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Population : 340.863habitants (en 2015) - Nombre de ménages : 48.695 - Taille moyenne de ménage : 7 Personnes /ménages <p>Secteur de service :</p> <p>Prédominance du secteur artisanal basé sur l'agriculture, petites unités de transformation et de réparation y compris les petits commerces.</p> <p>Activités socio - économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agriculture - Elevage - Pêche -Cultures industrielles : palmier à huile, hévéa -Exploitation artisanal du diamant et du bois - Secteur informel 	<p>Rivière Lubi : Site de Bi-tubidi</p> <p>Coordonnées géographiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - longitude : 22° 50' 54" E - latitude : 06°28'53" S - altitude : 200 m <p>Hydrologie :</p> <p>Débit d'étiage : 32 m3/s, Hauteur de chute : 60 m</p> <p>Puissance estimée : 15,4 MW</p> <p>Localisation par rapport à la ville : Après de 12km du centre de Tshimbulu</p> <p>Observation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de desservir tout le centre et les hinterlands ; 	12.547,16 KW
---------------------	------------	------------------	--	--	--------------

Ex Kasai-Occidental	MWEKA	15.000.000\$ US	<p>Démographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Population : 58.919 habitants (en 2015) - Nombre de ménages : 8.417 - Taille moyenne de ménage : 7 Personnes /ménages <p>Secteur de service :</p> <p>Prédominance du secteur artisanal basé sur la pêche, l'agriculture, petites unités de transformation, de réparation et des petits commerces.</p> <p>Activités socio - économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agriculture - Elevage : petit bétail - Pêche -Cultures industrielles - Exploitation du bois - Secteur informel 	<p>Rivière Lulua : Site de Musse (Chute Von François)</p> <p>Coordonnées géographiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - longitude : 21° 19' 54" E - latitude : 04° 49' 53" S - altitude : 438m <p>Hydrologie :</p> <p>Débit d'étiage : 140 m3/s</p> <p>Hauteur de chute < : 4 m</p> <p>Puissance estimée : 2,4 MW</p> <p>Localisation par rapport au centre : à près de 50 km du centre de Mweka</p> <p>Observations :</p> <p>Possibilité d'électrifier tout le centre de Mweke</p> <p>Possibilité d'électrifier à près de 60 km le centre de Luebo ;</p>	2.262,16 KW
---------------------	-------	-----------------	---	---	-------------

Ex Kasai-Occidental	Kazumba	6.480.000 \$ US	<p>Démographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Population : 96.369 habitants (en 2015) - Nombre de ménages : 13.767 - Taille moyenne de ménage : 7 Personnes /ménages <p>Secteur de service :</p> <p>Prédominance du secteur artisanal basé sur l'agriculture, petites unités de transformation et de réparation y compris les petits commerces.</p> <p>Activités socio-économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agriculture: manioc, riz, maïs, arachides, bananes, patate douce, etc. - Elevage : petit bétail - Pêche 	<p>Rivière Miao : Site de Tshibashi</p> <p>Mauvaise illustration</p> <p>Coordonnées géographiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - longitude : 22°01'53" E - latitude : 60°24' 41" S - altitude : 450 m <p>Hydrologie :</p> <p>Débit d'étiage : 66,5 m³/s</p> <p>Hauteur de chute : 4,26 m</p> <p>Puissance estimée : 2,666 MW</p> <p>Localisation par rapport au centre : à 20 km du centre de Kazumba</p> <p>C. DONNEES</p>	3.601,16 KW
---------------------	---------	-----------------	---	---	-------------

Ex Kasai-Occidental	Djoko-Punda	5.000.000 \$ US	<p>Démographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Population : 3.502 habitants (en 2015) - Nombre de ménages : 500 - Taille moyenne de ménage : 7 Personnes /ménages <p>Secteur de service :</p> <p>Prédominance du secteur artisanal basé sur l'agriculture, petites unités de transformation, de réparation et des petits commerces.</p> <p>Activités socio-économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agriculture - Elevage : petit bétail - Pêche - Cultures industrielle - Exploitation de bois et artisanale du diamant - Secteur informel 	<p>Rivière Lulua: Site de Chutes Von François</p> <p>Coordonnées géographiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - longitude : 20°58' 51" E - latitude : 05°26'27" S - altitude : 650 m <p>Hydrologie :</p> <p>Débit d'étiage : 50 m³/s</p> <p>Hauteur de chute : 4 m</p> <p>Puissance estimée : 2,4 MW</p> <p>Localisation par rapport au centre : à 5 km à l'Est du centre de Djoko-Punda</p> <p>Observation :</p> <p>Eu égard le centre de Mweka qui est proche du territoire de Luebo via le centre de Djoko-Punda, ce site pourrait également desservir totalement ce dernier à raison de son potentiel intéressé.</p>	205,16 KW
Ex Kasai-Orient.	Wembon-yama 2	12,5 millions USD	<p>Coordonnées géographiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - population : 19.500 habitants - nombre de ménages : 3.250 • Secteur de services <p>Centres de santé, écoles primaires et secondaires, scieries</p> <p>Activités socio-économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cultures vivrières - Elevage - Cultures industrielles 	<p>Rivière : Lotembo</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - débit : 283 m³/s - hauteur de chute : 15 m - puissance estimée : 5.000kW - Localisation par rapport au centre : 15 km - Observation : • Etudes préliminaires indispensables du site 	936,99 kW

Ex Kasai-Orient.	Ludimbu	2,28 M USD	<p>Coordonnées géographiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> o longitude : o latitude : o altitude : <p>Démographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> o population : 173.851 habitants o nombre de ménages : 28.975 <p>Activités socio-économiques :</p> <p>Services administratifs, soins de santé primaires, éducation, artisanat, petits commerces (marché, boutiques), autres</p> <p>Agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Cultures vivrières : manioc, arachide, canne à sucre, petit haricot o Elevage o Cultures industrielles 	<p>Rivière : Ludimbi</p> <p>Caractéristiques :- débit : 4,1 à 10,3 m³/s</p> <ul style="list-style-type: none"> - hauteur de chute : 3 m - puissance estimée : 280 à 910 kW <p>- Localisation par rapport au centre : 14 km</p> <p>- Observation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Après les études de préfaisabilité, il reste à mener des études faisabilité du site. 	7.487,62 kW
Ex Kasai-Orient.	Kamiji	2,5 M USD	<p>Coordonnées géographiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - longitude : 18°21'57" E - latitude : 06°13'53 " S - altitude : 600 m <p>Démographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - population : 44.660 habitants - ménages : 7.443 <p>Secteur de services</p> <p>Administration publique, centre de santé, plusieurs écoles primaires et secondaires</p> <p>Activités socio-économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cultures vivrières - Cultures industrielles - Chasse - Pêche, pisciculture 	<p>Rivière : Lubi</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - débit : 30 m³/s - hauteur de chute : 4,5 m - puissance estimée : 1 000 kW <p>Localisation par rapport au centre : 60 km</p> <p>Observation :</p> <p>Etudes de préfaisabilité réalisées</p> <p>Etudes de faisabilité indispensables du site</p>	2.001,27 kW

Ex Kasai-Orient.	Lodja	37,5 millions USD	<p>Coordonnées géographiques :</p> <p>population : 85.976 habitants nombre de ménages : 14.329</p> <ul style="list-style-type: none"> • Secteur de services <p>Services administratifs, dispensaire public, écoles primaires et secondaires, scieries, menuiserie</p> <p>- Activités socio-économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cultures vivrières - Elevage - Cultures industrielles 	<p>Rivière : Luvile</p> <p>- Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - débit : 80 m³/s - hauteur de chute : 20 m - puissance estimée : 15.000 kW <p>- Localisation par rapport au centre</p> <p>- Observation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Site ayant fait l'objet d'études préliminaires • Etudes de faisabilité indispensables sur le site 	3.751,73 kW
Ex Katanga	Kipushi	640 500 \$	<p>Démographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • population : 1714 • nombre de ménages: Coordonnées géographiques : <p>Longitude : 27°40'12"E</p> <p>Latitude : 11°27'49"S</p> <p>Altitude : 1.193</p> <p>Secteur des services (à compléter)</p> <p>Principales activités exercées : Agropastorales</p>	<p>Rivière : Kis wis hi</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • débit : 5 m³ • hauteur de chute : 4 m puissance estimée : 183kW <p>Localisation par rapport au village : 3 km</p>	100 kW
Ex Katanga	Lukombo	609 000\$	<p>Démographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • population : 1019 • nombre de ménages: 188 <p>Coordonnées géographiques :</p> <p>Longitude : 28°45'49"E</p> <p>Latitude : 05°41'32"S</p> <p>Altitude : 975 m</p> <p>Secteur des services (à compléter)</p> <p>Principales activités exercées : Agropastorales</p>	<p>Rivière : Kijiya</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • débit : 2,5 m³ • hauteur de chute : 3 m • puissance estimée : 173 kW <p>Localisation par rapport au centre : 3 km</p>	100 kW

Ex Katanga	Kongolo	560 000\$	<p>Démographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • population : 1884 <p>Coordonnées géographiques :</p> <p>Longitude : 27°16'54"E Latitude : 05°22'32"S Altitude : 601</p> <ul style="list-style-type: none"> • nombre de ménages : 245 <p>Secteur des services</p> <p>Principales activités exercées : Agropastorales</p>	<p>Rivière : Kihombo</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • débit: 2,5 m³ • hauteur de chute : 3m • puissance estimée : 160 kW <p>Localisation par rapport au centre : 0,8 km</p>	120 kW
Ex Katanga	Lububu	514 500 \$	<p>Démographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • population : 500 • nombre de ménages: 65 <p>Secteur des services (à compléter)</p> <p>Principales activités exercées : Agropastorales et pêche</p>	<p>Rivière : Lububu</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • débit : 1,2 m³ • hauteur de chute : 7 m •puissance estimée : 147 kW <p>Localisation par rapport au centre : 1,2 km</p>	80 kW

Maniema	Kindu	120 M US	<p>Coordonnées géographiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - longitude : 25°52'56" E - latitude : 02°42'54" S - altitude : 400 m <p>Démographie</p> <ul style="list-style-type: none"> - population : 3937 habitants - nombre de ménages: 394 <p>Activités socio - économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cultures vivrières • Elevage 	<p>Rivière : LUALABA</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - débit : 2.510 m³/s - hauteur de chute : 3,25 m - puissance estimée : 50 MW <p>Localisation par rapport au centre : 2km à l'Ouest:</p> <p>Observation :</p> <p>Etudes réalisées par SICAI-TRACTIONNEL</p>	199,6 KW
Maniema	Matala	120 M US	<p>Coordonnées géographiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - longitude : 26°28'50" E - latitude : 04°15'56" S - altitude : 400 m <p>Démographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - population : 1920 habitants - nombre de ménages : 192 <p>Activités socio - économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cultures vivrières • Cultures industrielles • Pêche et chasse 	<p>Rivière : LUALABA</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - débit : 2,150 m³/s - hauteur de chute : 3,25 m - puissance estimée : 50 MW <p>Localisation par rapport au centre : 3 km au Sud - Est</p> <p>Observations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes réalisées par SICAI-TRACTIONNEL • Possibilité d'électrifier les centres avoisinants 	167,2 KW

Maniema	Bukafu-Kasambule	120 M US	<p>Coordonnées géographiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - longitude : 26°09'56" E - latitude : 03°21'50" S - altitude : 370 m <p>Démographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - population : 6036 habitants - nombre de ménages: 604 <p>Activités socio - économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cultures vivrières : banane plantain, arachide, igname, patate douce • Elevage : porcin, ovin, caprin, volaille 	<p>Rivière : LUALABA</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - débit : 2150 m³/s - hauteur de chute : 3,25 m <p>puissance estimée : 50 MW</p> <p>Localisation par rapport au centre : 31km à l'Ouest</p> <p>Observation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes réalisées par SICAI-TRACTIONEL <p>C. DONNEES</p>	253,13 KW
Maniema	Yumbi	90,5 M US	<p>Coordonnées géographiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - longitude : 26°13'56" E - latitude : 01°13'50" S - altitude : 500 à 1000 m <p>Démographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - population : 57796 habitants - nombre de ménages : 578 <p>Activités socio - économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cultures vivrières igname, patate douce • Elevage : bovin, ovin, caprin, volaille • Site touristique 	<p>Rivière : LOWA (likula)</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - débit : 117,5 m³/s - hauteur de chute : 80 m <p>puissance estimée : 37,7 MW</p> <p>Localisation par rapport au centre : 0 m:</p> <p>Observations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes menées par SICAI-TRACTIONEL • Possibilité d'électrifier les autres centres du territoire 	257,4 KW

Nord-Kivu	Ibanga	18,7 M \$ US	<p>Coordonnées géographiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> longitude : 27°49'56" E latitude : 01°33'57" S altitude : 1000 m <p>Démographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> population : 27 607 habitants nombre de ménages: 2 761 <p>Activités socio - économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cultures vivrières Cultures industrielles Elevage 	<p>Rivière : ULINDI</p> <p>Caractéristiques :débit : 30 m³/s</p> <p>hauteur de chute : 50 m</p> <p>puissance estimée : 7,8 MW</p> <p>Localisation par rapport au centre : 1 km à l'Ouest</p> <p>Observation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Site étudié par SICAI-TRACTIONEL 1972 	832,86 KW
Nord-Kivu	Beni	13,2 M \$ US	<p>Coordonnées géographiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Longitude : 00 °29'22" latitude : 29°27'304" altitude : 900 à 1 200 m <p>Démographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> population : 371 309 habitants nombre de ménages: 37 131 <p>Activités socio - économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cultures vivrières Cultures industrielles Elevage Chasse Sous-Sol 	<p>Rivière : LOHULO (à Kinsalala)</p> <p>Caractéristiques : débit : après études préliminaires.</p> <p>hauteur de chute : après études préliminaires.</p> <p>puissance estimée : 6 MW</p> <p>Observations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Possibilités d'installer plusieurs groupes turbo-alternateurs graduellement Possibilité d'implanter des centrales en cascade sur la rivière LOHULO pour alimenter tout le secteur de Beni Possibilité d'interconnexion 	9625,85 KW

Nord-Kivu	Lubero	15,5 M USD	Coordonnées géographiques : Longitude : 29°30' E latitude : 00°45' S altitude : 1500 à 2000 m Démographie : population : 39 606 habitants nombre de ménages : 3 961 Activités socio - économiques : Cultures vivrières Cultures industrielles	Rivière : TALYA Sud Caractéristiques : débit : 3,57 m³/s hauteur de chute : 200 m puissance estimée : 7 MW Localisation par rapport au centre : + 15 km au sud Observation : Possibilité d'électrifier toute la cité et d'étendre la ligne vers les milieux avoisinants	1.138,63
Ex Province-Orientale	District de Tshopo	63 M USD (20 MW) 93US (50 MW)			
Ex Province-Orientale	Aru	1,4 M \$US	Coordonnées géographiques : - longitude : 30°50'00" E - latitude : 02° 52' 27 " N - altitude : 1000 m - Démographie : - population : 797458 hab. - nbre de ménages - Activités socio - économiques : - Cultures vivrières - Elevage	Rivière : KIBALI - Caractéristiques : - débit : après études prélim. - hauteur de chute : Après études prélim. -puissance estimée : 0,618 MW - Localisation par rapport au centre : 50 Km au S-E de ARU - Observation : Possibilité d'électrifier 74% de la cité. C. DONNEES	24485 KW

Sud-Kivu	Mwenga	612 M US	Coordonnées géographiques : • longitude : 28°36'40" E • latitude : 03°04'57" S • altitude : 1300 m Démographie : • population : 18679 habitants • nombre de ménages: 1868 Activités socio - économiques : • Cultures vivrières • Cultures industrielle • Elevage • Pêche	Rivière : chute Tubila Caractéristiques : • débit : 90 m³/s • hauteur de chute : 110 m • puissance estimée : 255 MW Localisation par rapport au centre : 3 km au Sud • étude du site faite par SICAI-TRACT • possibilité d'électrifier tout le territoire de MWENGA par tirage des lignes. C. DONNEES	610,7864 KW
Sud-Kivu	Shabunda	66,2 M US	Coordonnées géographiques : • longitude : 27°30'31" E • latitude : 02°40'25" S • altitude : 1500 m Démographie : • population : 25496 habitants • nombre de ménages: 2550 Activités socio- économiques : • Cultures vivrières • Cultures industrielles • Elevage	Rivière : Ulindi Caractéristiques : • débit : 386 m³/s • hauteur de chute : 15 m •puissance estimée : 27,6 MW Localisation par rapport au centre : 17 km au Sud Observations : • Site étudié par SICAI-TRACTIONEL •Possibilités d'électrifier les centres avoisinants	784,9 KW

Sud-Kivu	Uvira	36,7 MUSD	<p>Coordonnées géographiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • longitude : 28°52'31" E • latitude : 02°36'31" S • altitude : 3000 à 4000 m <p>Démographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • population : 11398 habitants • nombre de ménages: 1140 <p>Activités socio - économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cultures vivrières • Cultures industrielles • Elevage 	<p>Rivière : ULINDI (Nyombo)</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • débit : 22,5 m³/s • hauteur de chute : 170 m • puissance estimée : 15,3 MW <p>Localisation par rapport au centre : 0</p> <p>Observations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes du site menées par SICAI-TRACTIONEL • Electrification de toute la cité et des centres avoisinants 	425,632 KW
Sud-Kivu	Bufelo	17,5 M US	<p>Coordonnées géographiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • longitude : 29°03'21" E • latitude : 03°29" S • altitude : 3000 m <p>Démographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • population : 27227 habitants • nombre de ménages: 2723 <p>Activités socio - économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cultures vivrières • Cultures industrielles • Elevage 	<p>Rivière : ULINDI (birindi)</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • débit : 41 m³/s • hauteur de chute : 45 m • puissance estimée : 7,3 MW <p>Localisation par rapport au centre : 3 km à l'Ouest</p> <p>Observations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'électrifier toute la cité et les centres avoisinants • Etudes du site réalisé par SICAI-TRACTIONEL <p>C. DONNEES</p>	847,6804 KW

Source : Données tirées de l'Atlas du Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité, Kinshasa, 2015 ou obtenues à partir de la Direction Générale de la SNEL.

Tableau n°11 : Autres projets d'hydroélectricité

PROVINCES	SITES	COÛT D'INVESTISSEMENT	PUISSANCE EN KW
BANDUNDU			
KWILU	KABANGU (territoire de Bulungu)	3,3 M	8652,64
KWANGO	MBWANDU (territoire Kasongo Lunda)	863 millions	289,3
	KANGA	3,27millions	243,11
KWILU	MUNDUNDU (territoire de Gungu)	693 millions	216,75
KWILU	VANGA (territoire de Bulungu)	528 millions	1398,74
KWILU	SIMBA (territoire de Bulungu)	502 millions	930,31
MAYI-NDOMBE	FATUNDU (territoire de Bagata)	431 millions	670,66
KWILU	MUTOY (territoire Bulungu)	83 millions	
KWILU	PUNKULU MINIM (territoire d'Idiofa)	55 millions	557,54
MAYI-NDOMBE	BAGATA (territoire d Bagata)	66 millions	1792,95
KONGO-CENTRAL	KIMPESE (Kasangulu)	138750millions	40,34
	NSONA BANGU (Songololo)	522600\$	104,11
	KIZU (Tshela)	650.000\$	82,81
Ex EQUATEUR			
	LISALA (Lisala)	5millions	25376,16
	GEMENA (Gemena)	5 millions	67.772,16
	BOENDE (Boende)	7million	11.381,16
	BASANKUSU (BASANKUSU)	2,5 millions	20.476,16
KASAI OCC			

Ex KASAI-OCC	NDEKESE (Ndekese)	4,8 millions	557,16	
	TSHIBASHI (Ndemba)	400 .000\$	1 .839,16	
	TSHIBASHI (Ndemba)	6 .480 .000\$	332,16	
	TSHIDIBAI (DIBAYA)	500.000\$	387,16	
	LIMBAYO (DIBAYA)	550.000\$	292,16	
	LUSAMBO (DIBAYA)	975.000\$	211,16	
	MOYO (DIBAYA)	550.000\$	304,16	
	LUEKESHI (DIBAYA)	2.000.000\$	374,16	
	TSHIBASHI (Kazumba)	6.480 .000\$	3601,16	
	ILEBO (Ilebo)	4.800.000\$	2392,16	
	CHUTE VON FRANCOIS (Luebo)	5.000.000\$	205,16	
	Ex KASAI-OR	LUKULA	37,5 millions	8.329,12
LUKULA (Kabeya Kamuanga)		37,5 millions	8.329,12	
LUNDIMBI (Kambinda)		1,25 millions	7.531,30	
Ludimbi (Kabinda)		0,69 à 2,28 M USD	7.487,62	
Chutes Wolf (Kabinda)		6,25 millions	7.605,01	
Ludimbi (Kabinda)		10 millions	5.677,40	
Kamiji (Kamiji)		2,5M	2.001,27	
Lomami (Katako-kombe)		0,863M	986,29	
Wembonyama 2, (Katako-kombe)		12,5 millions	936,99	
Tshala 2 (Katanda)		30 millions	142.202,26	
Tshiala (Katanda)		2,5 millions	2.401,4	
Katanda (Katanda)		3,6 millions	2.030,39	
	Kole (Kole)	7,5 millions	416,40	
	Lodja (Lodja)	37,5 millions	3.751,73	
	Lukenie (Lodja)	7,5 millions	3.811,79	
	Shele (Lodja)	17,5 millions	3.811,79	
	Lodja (Lodja)	0,75 millions	3.859,56	
	Ex KATANGA	LUBUBU (Kabongo)	514 500 \$	80
		KIJIYA (Kalemi)	609 000\$	100
		Kiswishi (Kipushi)	640 500 \$	100
Kihombo (Kongolo)		560 000\$	120	
Musokatanda(MUTSHATSHA)		514.500\$	110	

MANIEMA	KABAMBARE	9 M US	231,3	
	LUAMA (KABAMBARE)	2,4 M US	628,40	
	Elia (KAILO)	120 M US	199,6	
	KAILO	7,2 M	4.734,30	
	KAILO	120 M US	330 ,7	
	KAILO	90,5 M	257,4	
	KASONGO (Kasongo)	7,2 M	1.211,60	
	Kibamba (Kasongo)			
	Matala (Kambombo)	120 M	167,2	
	Matala (Kambombo)	120 M	225 ,3	
	LUBUTU (Lubutu)	3,6 M	421,70	
	KALIMA (Pangi)	7,2 M	1368,00	
	NORD-KIVU	BENI	220 000 \$US	2395,03
		LUME (Beni)	660 000 \$US	742,336
BENI		13,2 M \$ US	9625,85	
ULINDI(Beni)		18,7 M \$ US	832,86	
MUSUSA (Lubero)		6,6 M \$ US	16. 140,47	
TALYA SUD(Lubero)		15,5 M USD	1.138,63	
LOWA(Lubero)		8,58 M US	1.157,278	
LUBERO(Lubero))		3,74 M \$ US	3 622	
Ex Province-Orientale		KIBALI (Aru)	1,4 M \$US	24485
SUD-KIVU	SANGYA (Fizi)	2,4 M\$US	39669,77	
	MUTAMBALA (Fizi)	2,4 M\$US	1005,007	
	MUSHUSHU (Kalehe)	2,4 M\$US	5271,77	
	ULINDI (D'uvira)	36,7 MUSD	425,632	

Source : données tirées de l'Atlas du Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité, Kinshasa, 2014.



Lancement des travaux de construction du barrage de KATENDE par Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE, Président de la République et Chef de l'Etat

VI. ANAPI : SERVICE DE FACILITATION DES INVESTISSEURS

En sa qualité de l'organe technique du Gouvernement en matière de promotion des investissements, l'ANAPI offre divers services aux investisseurs et ce, avant, pendant et après l'investissement.

6.1 Services offerts avant l'installation de l'investisseur

- Fourniture d'informations ;
- Organisation de séjours :
 1. Obtention des visas;
 2. Facilitation des contacts et audiences auprès des autorités.
- Recherche des partenaires locaux et étrangers;
- Accompagnement administratif pendant la prospection.

6.2. Services offerts pendant l'installation

- Accompagnement pour :
 1. la création des sociétés;
 2. l'obtention des visas d'établissement ;
 3. l'obtention des licences particulières.
- Octroi des avantages douaniers, fiscaux et parafiscaux dans le cadre du Code des Investissements.

6.3. Services offerts après l'installation

- Plaidoyer auprès des services étatiques ;
- Information sur les appels d'offres lancés par l'Etat ;
- Intervention en cas de difficultés auprès des administrations congolaises

En plus de divers services rendus aux investisseurs, l'Agence est également chargée de :

- Assurer en permanence un plaidoyer en vue de l'amélioration du climat des affaires au pays ;

- Plaidoyer à la promotion d'une image positive de la R.D.Congo comme pays d'investissements et d'opportunités pour les investisseurs ;
- Identifier et promouvoir, auprès des investisseurs nationaux et internationaux, les opportunités spécifiques d'investissements ;
- Assurer aux investisseurs qui décident d'établir ou d'étendre leurs activités économiques sur le territoire congolais, un accompagnement qui facilite et accélère les procédures administratives nécessaires à la réalisation des investissements et à la création d'entreprises dans les meilleures conditions de délai et de transparence ;



Siège Administratif de l'ANAPI, sur le Boulevard du 30 juin

VII. AVANTAGES ACCORDES AUX INVESTISSEURS PAR LE CODE DES INVESTISSEMENTS (Cfr. Loi n° 004/2002 du 21/02/2002)

7.1. Types des avantages accordés¹

- Exonération de l'impôt professionnel sur les revenus (impôt des sociétés) ;
- Exonération de l'impôt foncier ;
- Exonération totale des droits d'entrée des équipements et autres matériels (neufs) et ce, à l'exclusion de la taxe administrative de 2% ;
- Exonération des droits proportionnels (uniquement pour les sociétés des capitaux)
- Exonération des droits de sortie des produits finis.

7.2. Durée des avantages accordés

- Région économique A (Kinshasa) : 3 ans à dater de l'exploitation
- Région économique B (Kongo-Central, Lubumbashi, Likasi et Kolwezi) : 4 ans
- Région économique C (les autres Provinces et Villes du Pays) : 5 ans

7.3. Conditions d'éligibilité aux avantages du Code des Investissements

- Etre une entité économique de droit congolais ;
- Garantir un taux de valeur ajoutée d'au moins 35% ;
- Garantir la disponibilité du coût d'investissement : 10.000 à 200.000 USD, pour les PME/PMI et plus de 200.000 USD pour les grandes entreprises ;
- Investir dans un des secteurs d'activités éligibles au Code des Investissements dont l'industrie.
- Soumettre à l'ANAPI, le projet d'investissement présenté selon le modèle légal annexé au Code des Investissements, avec la preuve de paiement des frais de dépôt, etc.

Frais de dépôt de dossier

- * 1.000 USD pour une grande entreprise,
- * 500 USD pour une PME et PMI.

¹ En sus des exonérations précitées, les PME et PMI bénéficient également de quelques autres avantages spécifiques dont l'exonération des équipements et autres matériels même d'occasion, l'exonération des intrants à titre de 1ère dotation, la déduction dans le bénéfice imposable, les sommes dépensées au titre de formation, de perfectionnement du chef d'entreprise ou de son personnel, de protection et conservation de la nature et d'autre part, à calculer leurs amortissements selon un mode dégressif,

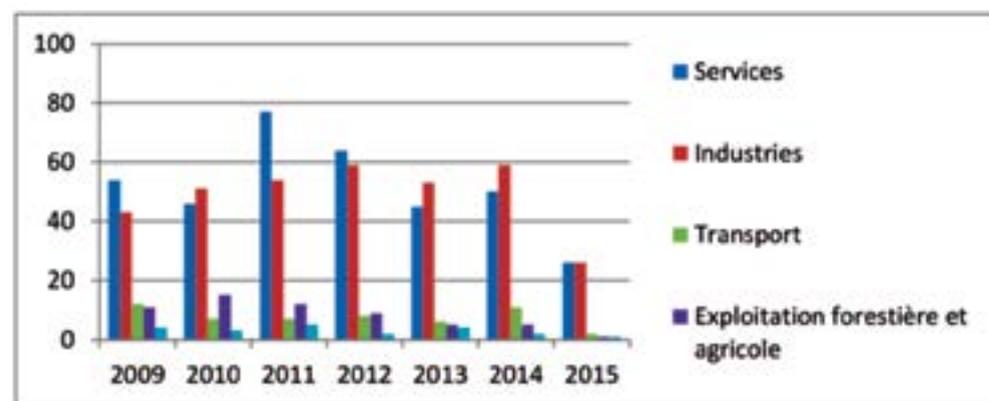
VIII. STATISTIQUES DES PROJETS AGREES AU CODE DES INVESTISSEMENTS

Tableau n°12 : nombre des projets agréés aux avantages du Code des Investissements

Secteurs	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Services	54	46	77	64	45	50	26	362
Industries	43	51	54	59	53	59	26	345
Transport	12	7	7	8	6	11	2	53
Exploitation forestière et agricole	11	15	12	9	5	5	1	58
Infrastructures	4	3	5	2	4	2	1	21
Total	124	122	155	142	113	127	56	839

Source : ANAPI, Direction des Agréments, Kinshasa 2016

Graphique n°4 : nombre des projets agréés aux avantages du Code des Investissements



Source : élaboré à partir des données du tableau n°12

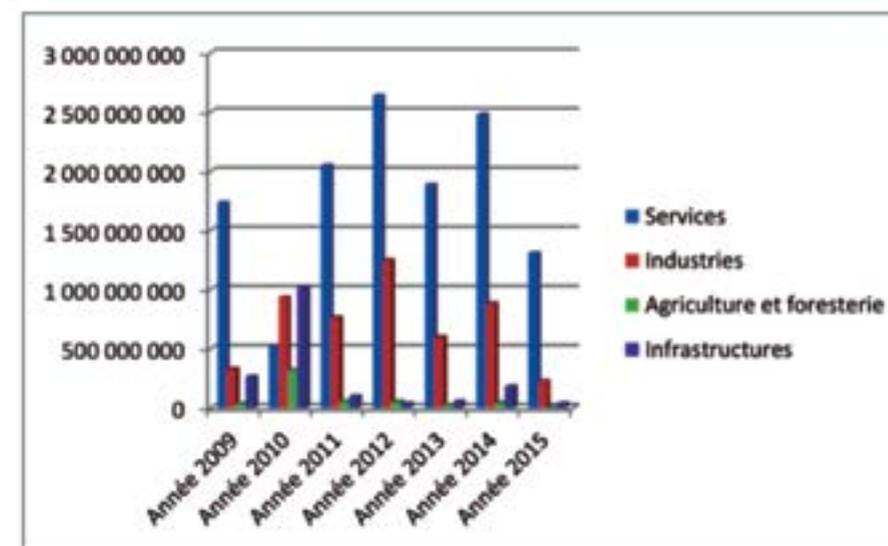
Tableau n°13 Evolution du coût des investissements des projets agréés aux avantages du Code des Investissements

N°	Secteurs	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015
	Services	1 738 549 620	527 661 064	2 050 647 162	2 641 194 227	1 888 176 427	2 480 334 902	1 309 779 194
	Industries	331 216 375	932 720 736	765 634 935	1 247 601 016	600 080 447	882 210 861	229 611 863
	Agriculture et foresterie	39 774 355	323 160 114	58 844 765	53 770 894	23 840 358	44 790 750	3 608 112

Infrastructures	264 744 776	1 023 320 012	99 285 316	37 983 892	53 392 516	180 097 302	37 769 590
Total général	2 374 285 126	2 806 861 926	2 974 412 178	3 980 550 029	2 565 489 748	3 587 433 815	1 580 768 759

Source : ANAPI, Direction des Agréments, Kinshasa 2016

Graphique n°5 : Evolution du coût des investissements des projets agréés aux avantages du Code des Investissements



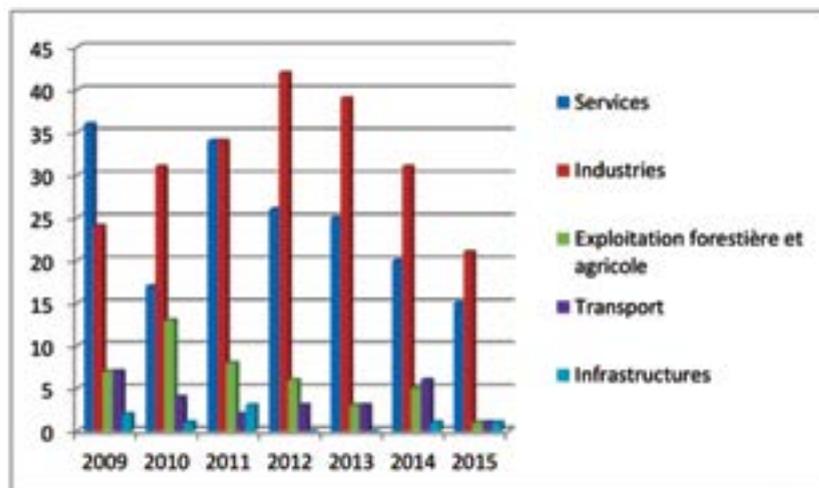
Source : élaboré à partir du tableau n°12

Tableau n°14 évolution des investissements directs étrangers admis aux avantages du Code des Investissements

Secteurs	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Services	36	17	34	26	25	20	15	173
Industries	24	31	34	42	39	31	21	222
Exploitation forestière et agricole	7	13	8	6	3	5	1	43
Transport	7	4	2	3	3	6	1	26
Infrastructures	2	1	3	-	-	1	1	8
Total	76	66	81	77	70	63	56	489

Source : ANAPI, Direction des Agréments, Kinshasa 2016

Graphique n°6 : évolution des investissements directs étrangers admis aux avantages du Code des Investissements



Source : élaboré à partir des données du tableau n°14

Tableau n°15 Répartition provinciale des projets hôteliers agréés au Code des Investissements (de 2002 à 2015)².

N°	Localisation	Nombre de projets
1	KINSHASA	54
2	BAS-CONGO	3
3	EQUATEUR	1
4	KASAÏ-ORIENTAL	1
5	KASAÏ-OCCIDENTAL	3
6	KATANGA	14
7	NORD-KIVU	11
8	SUD-KIVU	2
9	MANIEMA	2
10	PROVINCE ORIENTALE	2
TOTAL		93

Source : ANAPI, Direction des Agréments, Kinshasa, 2016.

2 Cette répartition ne tient pas compte du découpage territorial exécuté par les autorités du pays dans le cadre de la décentralisation.

IX. PROCEDURES D'INVESTISSEMENT

En application des dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, les formes juridiques des entreprises en vigueur en République Démocratique du Congo sont les suivantes :

- 1) L'entreprise individuelle (ou établissement) ;
- 2) La Société A Responsabilité Limitée (S.A.R.L.) ;
- 3) La Société Anonyme (S.A.) ;
- 4) La Société par Actions Simplifiées (S.A.S.) ;
- 5) La Société en Nom Collectif (S.N.C.) ;
- 6) La Société en Commandite Simple (S.C.S.) ;
- 7) Le Groupement d'Intérêt Economique (G.I.E).

9.1. Procédure de création d'entreprise

Tout investisseur qui souhaiterait créer son entreprise en R.D.C, doit s'adresser au Guichet Unique de création d'entreprise.

E-mail : guichetuniquerdc@yahoo.fr / guce@guichetunique.cd

Tél : +243822284008

Toutefois, l'investisseur peut solliciter l'accompagnement de l'ANAPI dans ce processus et ce, en sa qualité du Guichet Unique en matière d'investissement en RD.Congo.

Adresse : Croisement boulevard du 30 juin et l'avenue T.S.F. n°33C Commune de la Gombe

Site web : www.investindrc.cd

E-mail : anapirdc@yahoo.fr

Tél : +243999925026

• Elements constitutifs du dossier :

1. Lettre de transmission adressée au Directeur Général du Guichet Unique ;
2. Statuts de la société en 4 exemplaires + la version électronique des statuts pour publication au journal officiel³ ;
3. Déclaration de souscription et de versement ;

3 Au regard des réformes opérées dans le cadre du climat des affaires, les statuts des sociétés à responsabilité limitée peuvent également être sous-seing privé. Dans ce cas, le coût de création d'entreprise est réduit à l'équivalent de 110 USD)

4. Preuve de libération du capital social ou extrait de compte. Pour la Société À Responsabilité Limitée (SARL), les parties fixent librement le montant du capital social. Il n'y a donc pas de capital minimum exigé. Tandis que pour la Société Anonyme (SA) le capital social doit être d'au moins l'équivalent de 20.000 USD.
4. Copie des pièces d'identité du Gérant et des Associés ;
5. Spécimen de la signature du Gérant
6. Extrait du casier judiciaire (uniquement pour une personne physique) ;
7. Attestation de résidence (uniquement) pour une personne physique) ;
8. Copie du contrat de bail ou du Titre de propriété (uniquement pour une personne physique) ;
9. Photocopie de la pièce d'identité du propriétaire (uniquement pour une personne physique).

• **Coût de création de l'entreprise :**

Personne Morale		Personne Physique
Société Anonyme	Autres formes	
290	120	40

9.2. Bureau de représentation ou liaison

En vertu de l'article 120-1-2 de l'additif des textes révisés et commentés JO 4 février 2014 de l'OHADA, le bureau de représentation ou de liaison est un établissement appartenant à une société et il est chargé de faire le lien entre cette dernière et le marché de l'État partie dans lequel il se situe. Il n'est pas doté d'une autonomie de gestion et n'exerce qu'une activité préparatoire ou auxiliaire par rapport à celle de la société qui l'a créé.

Le bureau de représentation ou de liaison peut être l'établissement d'une société étrangère mais il est aussi soumis au droit de l'État partie dans lequel il est situé et il est immatriculé au RCCM conformément aux dispositions en vigueur.

Si l'activité du bureau de représentation justifie qu'il soit transformé en succursale, une demande de rectification au RCCM doit être formulée dans les trente (30) jours suivant un tel changement de situation.

9.3. Succursale

La succursale est l'établissement commercial et industriel ou de prestations de services, appartenant à une société ou une personne physique et doté d'une certaine autonomie de gestion.

Elle n'a pas de personnalité juridique autonome, distincte de celle de la société ou de la personne physique propriétaire.

La succursale peut être l'établissement d'une société ou d'une personne physique étrangère. Elle est soumise au droit de l'État partie dans lequel elle est située.

Quand elle appartient à une personne étrangère, la succursale doit être apportée à une société de droit, préexistante ou à créer, de l'un des États parties, deux ans au plus tard après sa création, à moins qu'elle soit dispensée de cette obligation par un Arrêté du Ministre chargé de commerce de l'État partie dans lequel la succursale est située.

9.4. Procédure de raccordement en électricité

Quatre (4) étapes sont requises pour le raccordement en Moyenne Tension (MT) :

- **Première étape : Ouverture du dossier (3 jours)**
 - Retrait par le requérant du formulaire de demande auprès des services d'études ayant en charge le raccordement électrique des cabines privées ou dans le site web de la Société Nationale d'Electricité (www.snel-rdc.com).
 - Dépôt du dossier complet (formulaire, plans de génie civil et schémas électriques).
- **Deuxième étape : Etudes techniques et approbation de la demande (7 jours)**
 - Examen par la SNEL du dossier de la nouvelle cabine Moyenne Tension (MT)/Basse Tension (BT) en conformité avec les plans et schémas standards et appréciation des possibilités de son raccordement au réseau.
 - Emission du devis y afférent par la SNEL, en cas d'avis favorable, à charge du requérant et en cas de refus, notification du requérant par la SNEL quant à ce.
- **Troisième étape : Inspection technique (1 jour)**
 - Paiement du devis par le requérant et notification par ce dernier de la fin de travaux de construction de la cabine à la SNEL.

- Contrôle par la SNEL de la conformité de l'ouvrage par rapport aux plans et schémas approuvés et celle du matériel de raccordement au regard des spécifications techniques requises.
- **Quatrième étape: Signature et mise en service de la cabine (7 jours)**
 - Paiement de la police d'abonnement.
 - Signature du contrat de fourniture d'énergie.
 - Branchement de la cabine MT/BT au réseau.
 - Placement du système de comptage, réglage des protections et des automates.
 - Mise en service de la cabine.

9.5. Procédure d'investissement dans le secteur de l'électricité

A. Pour devenir auto- producteur d'électricité

- Pour construire une centrale hydroélectrique à usage personnel, l'intéressé doit en obtenir l'autorisation auprès du Ministère de l'Energie et Ressources Hydrauliques (rdcministerenergie@yahoo.fr) ;
- Dans le cas où il voudrait revendre de l'électricité, l'intéressé doit s'adresser auprès du même Ministère.

En tout état de cause, le promoteur peut s'appuyer sur l'accompagnement de l'ANAPI qui fera le plaidoyer en sa faveur auprès dudit Ministère.

B. Procédure de partenariat

- **En cas de financement d'un projet**
 - Contacter directement soit le ministère de l'Energie et Ressources Hydrauliques, soit la SNEL, pour signature d'un protocole d'accord, l'accompagnement de l' ;
 - Un protocole d'accord peut être envisagé suite aux discussions qui résulteraient du contact avec le Ministère de l'Energie ou la SNEL.
- **En cas d'exécution des travaux d'un projet**
 - Etre enregistré en tant qu'entreprise existante en RDC ;
 - Obtenir l'agrément des Ministères de l'Energie et des Travaux Publics.

- **En cas d'exécution des travaux d'un projet**
 - Etre enregistré en tant qu'entreprise existante en RDC ;
 - Obtenir l'agrément des Ministères de l'Energie et des Travaux Publics.



L'une des installations de la SNEL

X. CLIMAT DES AFFAIRES ET DES INVESTISSEMENTS

La R.D.Congo est engagée depuis l'année 2009 dans un vaste programme d'assainissement de son environnement des affaires et des investissements. Plusieurs réformes sont opérées ces dernières années en R.D.Congo. Au nombre de celles-ci, il y a lieu de citer :

- La promulgation de la Loi n° 14/023 du 07 juillet fixant les règles relatives aux conditions de modalités de sauvetage de l'entreprise industrielle en difficulté.
- Le Décret n°12/045 du 01 novembre 2012 portant création, organisation et fonctionnement du Guichet Unique de création d'entreprise. La mise de ce Guichet a occasionné :
 1. La simplification du coût de création d'entreprise (120 USD pour les entreprises personnes morales et 40 USD pour entreprises personnes physiques) ;
 2. La simplification des procédures et de la durée de création d'entreprise en R.D.Congo (3 jours) ;

- Transfert de propriété : libéralisation de la fonction d'expert immobilier ;
- Accès à l'électricité : simplification des procédures de raccordement électrique des cabines privées Moyenne tension et réduction du coût ;
- Accès au financement : opérationnalisation au niveau de la Banque Centrale, du logiciel ISYS-CERI en vue de la communication et du partage, en temps réel, des informations entre les organismes de crédit sur l'endettement des demandeurs de crédit ;
- Paiement des taxes et impôts : institution de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, réduction de l'impôt des sociétés de 40 à 35%, simplification de la parafiscalité (simplification de 38 taxes dans le secteur de transport fluvial), etc. ;
- Exécution des contrats : adhésion de la R.D.Congo à la Convention de New York sur les sentences arbitrales, etc.



Place du cinquantenaire sur le Boulevard Triomphal à Kinshasa



Centre-ville de Kinshasa, siège des institutions ayant en charge la question du climat des affaires.

XI. SECURITE ET PROTECTION DES INVESTISSEMENTS EN RDC

Les investisseurs et leurs investissements sont sécurisés en RDC. Les efforts d'assainissement entrepris au pays font de ce dernier un Etat de droit propice aux investisseurs. A ce titre, le Rapport Doing Business 2015 vient de classer la RDC parmi les dix meilleurs pays réformateurs au monde.

Par ailleurs :

- Le droit de propriété privée et la liberté du commerce et de l'industrie sont garantis tant par la Constitution que par le Code des Investissements ;
- L'égalité de traitement entre tous les investisseurs nationaux et étrangers est également garantie (pas de discrimination) ;
- L'interdiction de la nationalisation et de l'expropriation, sauf pour des raisons d'utilité publique et moyennant une juste et équitable indemnisation ;
- La liberté totale de transfert à l'étranger des revenus générés par les investissements au pays ;
- L'adhésion de la RDC au droit moderne des affaires en Afrique (OHADA) ;
- L'appartenance de la R.D.Congo à la MIGA (Multilateral Investment Guarantee Agency), du groupe de Banque Mondiale,
- Le respect des droits acquis par les investisseurs ;
- L'appartenance à l'ACA (Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique) et au CIRDI (Centre International pour le Règlement des différends en matière d'investissements basé à Washington City), etc.

- Plusieurs conventions bilatérales de promotion et de protection réciproque des investissements signées par la RDC avec divers pays.

XII. SITUATION MACRO-ECONOMIQUE DE LA RDC

Depuis l'avènement de Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE à la magistrature suprême, la R.D.Congo s'est engagée résolument sur la voie des réformes économiques dont aujourd'hui les résultats sont palpables, lorsqu'on se réfère notamment à la robustesse affichée depuis lors par les paramètres macro-économiques du pays.

Ci-dessous, les statistiques sur l'évolution de quelques indicateurs.

Tableau n° 16 : Evolution des indicateurs macro-économiques de la RDC

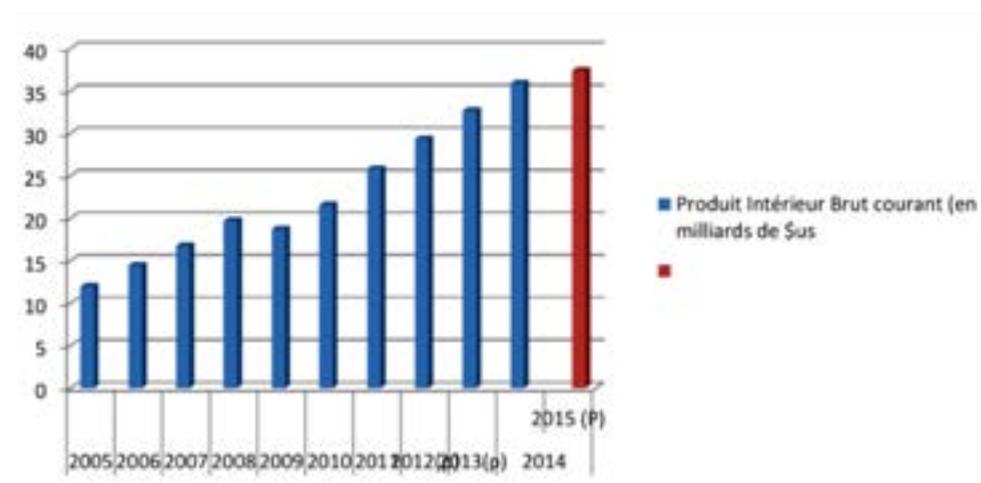
N°	LIBELLE	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012(p)	2013(p)	2014	2015 (P)
1	Produit Intérieur Brut courant (en milliards de \$us)	11,97	14,46	16,74	19,72	18,73	21,57	25,84	29,32	32,68	35,88	37,39
2	Produit Intérieur Brut courant par Habitant en USD	221,5	260,1	293,7	335,3	309,3	346,8	404,2	446,6	484	514	524,2
3	Taux de croissance du PIB courant en USD	6,3	5,3	6,3	6,2	2,9	7,1	6,9	7,1	8,5	7,5	7,7
4	Taux de croissance du PIB/Hab	3,3	2,4	3,3	3,3	-	4,2	4	4,2	5,6	5,9	5,4
5	Taux d'inflation moyenne annuelle	21,27	18,2	9,96	27,57	53,44	9,84	15,43	5,67	1,08	1,26	1,53

Source : Banque Centrale du Congo, Bulletin mensuel d'informations statistiques, Kinshasa, novembre 2015.



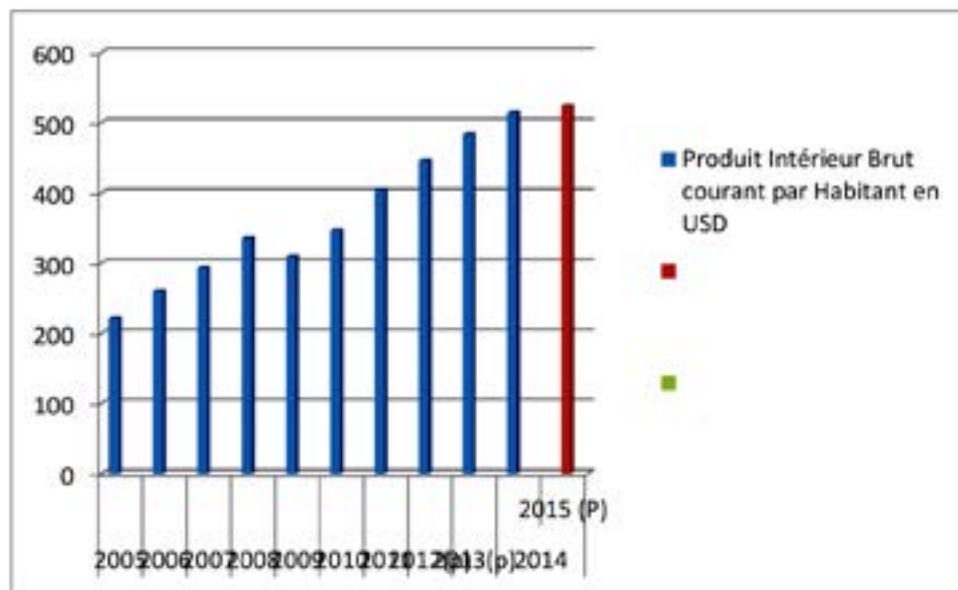
Réunion avec les membres du secteur économique du Gouvernement sous la conduite de S.E. Joseph KABILA KABANGE, Président de la République Démocratique du Congo, janvier 2016

Graphique n° 07 : Produit Intérieur brut courant (en milliards de usd)

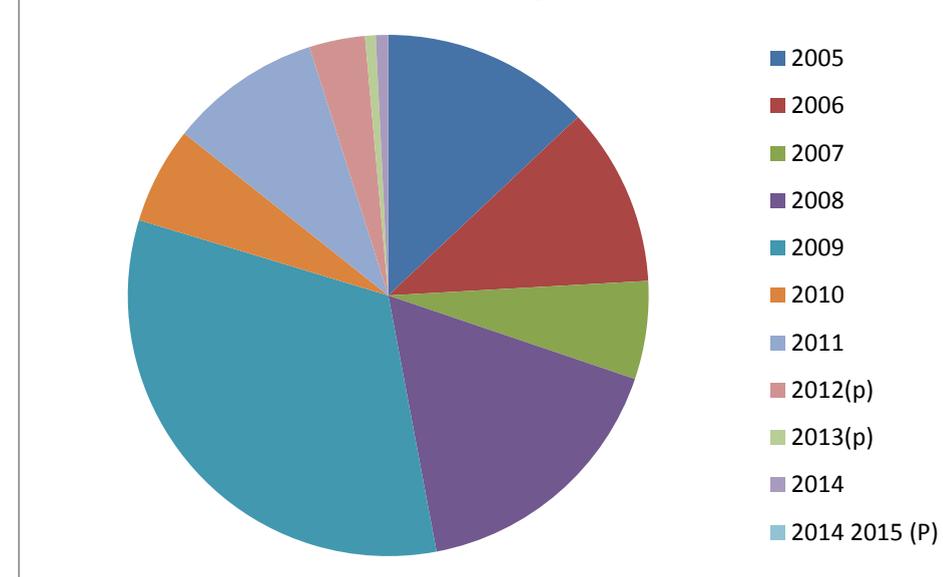


Source : Elaboré par l'ANAPI à partir des données du tableau n° 13.

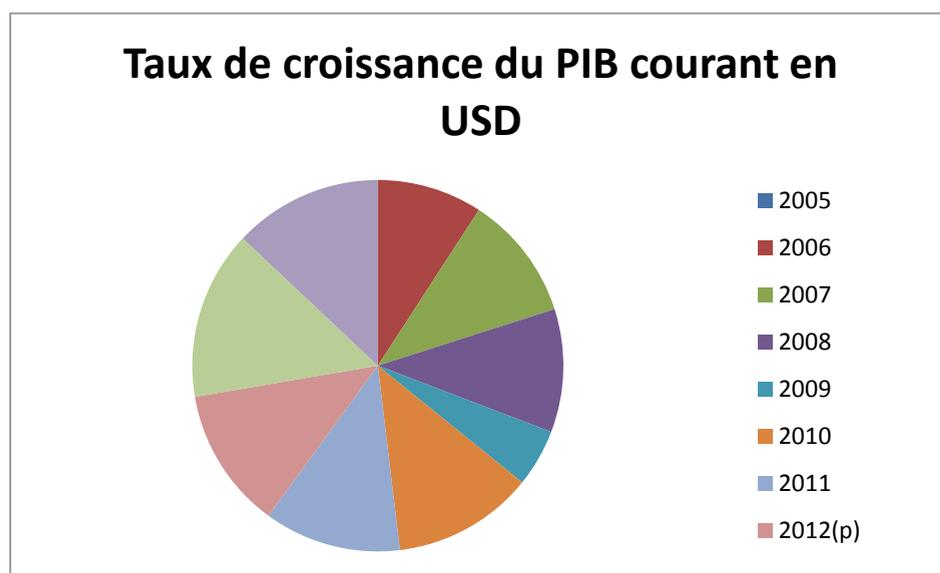
Graphique n° 09 : Produit Intérieur Brut courant par Habitant en USD



Taux d'inflation moyenne annuelle



Graphique n° 10 : Taux de croissance de PIB/habitant



Source : BCC, Condensé d'Informations Statistiques, Novembre 2015.



Mme Wivine MUMBA Mapita, lors de la mission économique et Commerciale RDC-Afrique Sud, Kinshasa 2015

Tableau n° 17 : Contribution des différents secteurs au PIB de 2010 à 2014

Branches d'activité	2010	2011	2012	2013	2014	Contrib. en pts de %
Secteur primaire	40,8%	43,4%	43,4%	43,1%	44,5%	5,5%
Agriculture, forêt, élevage, chasse et pêche	20,2%	19,5%	18,9%	18,2%	17,4%	0,8%
Extraction	20,6%	23,9%	24,5%	24,9%	27,2%	4,7%
Secteur secondaire	15,9%	15,7%	15,8%	16,2%	15,9%	1,2%
Industries manufacturières	11,6%	11,1%	10,9%	11,1%	11,1%	1,1%
Industries alimentaires, boissons et tabac	9,2%	8,4%	8,7%	9,1%	9,4%	1,2%
Autres industries manufacturières	2,5%	2,7%	2,3%	2,0%	1,7%	-0,1%
Bâtiment et travaux publics	3,5%	3,9%	4,2%	4,4%	4,0%	0,0%
Electricité, gaz, vapeur et eau	0,8%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,0%
Secteur tertiaire	43,3%	40,9%	40,8%	40,7%	39,6%	2,6%
Commerce	15,4%	14,6%	15,1%	15,1%	14,4%	0,7%
Transports et télécommunications	13,7%	12,9%	12,7%	12,9%	12,5%	0,8%
Autres services hors adm. publique	10,2%	9,8%	9,5%	9,4%	9,5%	1,0%
Services d'administration publique	4,7%	4,5%	4,1%	4,0%	3,9%	0,3%
SIFIM	-0,8%	-0,8%	-0,7%	-0,6%	-0,7%	-0,1%
PIB au coût des facteurs	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	9,3%

Source : Banque Centrale du Congo, rapport annuel 2014

XIII. CONTACTS

- Ministère de l'Énergie
 - Adresse e-mail : rdcministerenergie@yahoo.fr
- Société Nationale d'Électricité (SNEL)
 - 2831, Avenue de la Justice
 - B.P. 500 Kinshasa/Gombe
 - Fax : 0813010382
 - Tél. : 0816076254
 - Adresse e-mail : sneldg@ic.cd
 - Site web : www.snel.org
- Cellule d'Appui Technique à l'Énergie
 - Immeuble Regideso, 11^e étage local 1110
 - Téléphone : +243818102300
 - Site web : www.cate.cd
 - E-mail : cate@cate.cd
- Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI)
 - 33c, croisement du boulevard du 30 juin et l'avenue TSE, Commune de la Gombe
 - Téléphone : +243999925026
 - Adresse e-mail : anapirdc@yahoo.fr
 - Site web : www.anapi.org
- Hydroforce Congo
 - Adresse e-mail : hydroforce@hotmail.fr
 - Téléphone : 0818900005
- Hydroélectricité du Congo
 - Adresse e-mail : po@agbs.cd
- MAGENERGY CONGO SPRL
 - Tél: 0810133085
 - Adresse e-mail : gkyriakos@magindustries.com/
nbeckers@magindustries.com



**Augustin Matata PONYO MAPON,
Premier Ministre,
Chef du Gouvernement de la RDC**



**MATADI NENGA Gamanda,
Ministre des Ressources Hy-
drauliques et Électricité**



**Mme Wivine MUMBA Matipa,
Directeur Général de l'ANAPI**